

# Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 1er mai 1919.

N° 31.

## LES SEMAILLES SONT AVANCÉES DANS L'OUEST, DIT LE RAPPORT

Les semailles ont été commencées le 10 avril en plusieurs endroits et partout vers le 23 avril. La gelée est bien sortie de la terre.

### ENVOIS DE GRAIN.

Le résumé suivant de l'état des semailles et de la situation du grain dans les provinces de l'Ouest, pour la semaine du 19 avril, nous est fourni par le bureau de l'Ouest, à Winnipeg, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation:

Grain en entrepôt aux éleveurs intérieurs de l'Etat: Moosejaw, 1,500,449 boisseaux; Saskatoon, 1,489,541 boisseaux; Calgary, 1,545,171 boisseaux.

En entrepôt dans les éleveurs intérieurs du Pacifique-Canadien, 10,435,480 boisseaux; 1917, 6,700,765 boisseaux.

En entrepôt dans tous les éleveurs sur le bord des lacs, 40,982,758 boisseaux.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918..	108,220,800	35,442,700	143,663,500
1917..	138,861,600	63,960,200	202,821,800

Les semailles ont été commencées du 5 au 9 courant à presque tous les endroits de l'Alberta situés au sud de Wetaskinwin.

On a terminé plus de 10 pour 100 des semailles dans la partie sud de l'Alberta. A Pâques, il y aura plus de 40 pour 100 des travaux de terminés, puis que les semailles se font généralement dans toutes les sections. Au point de vue de l'humidité, la terre est humide ou assez sèche, les tempêtes que nous avons eues dernièrement ayant été plus ou moins particulières à certaines sections.

Les travaux des semailles à Estuary, Sask., ont été commencés le 10 courant, et à cinq milles au nord de Saskatoon, le 12 courant. On a fait quelques travaux de semailles dans des terres légères à Prelate, Sask.

Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, dit dans son rapport que, bien que les travaux de la terre aient été commencés dans plusieurs districts, les semailles ne seront générales que vers le 23 courant. On rapporte que les semences et la nourriture pour les animaux sont en quantités suffisantes. La main-d'œuvre est rare, et on paie de \$65 à \$75 par mois pour les ouvriers ayant de l'expérience.

Pratiquement, tous les cultivateurs du district de Prince-Albert travailleront dans leurs champs d'ici à quelques jours. Dernièrement un grand nombre de cultivateurs ont fait les travaux de préparation et sont maintenant prêts à commencer dès que la terre sera assez sèche pour permettre l'usage des machines agricoles.

Durant les deux dernières semaines, il a plu et neigé dans toute la division de Medicine-Hat, ce qui a brûlé la terre parce qu'elle n'était pas gelée. La terre est maintenant en excellent état d'humidité et les cultivateurs sont très optimistes sur les perspectives de succès.

## LA FRANCE DEMANDE DES MACHINES A TISSER

Une intéressante communication de M. Philippe Roy, représentant canadien à Paris.

M. Philippe Roy, le commissaire général du Canada à Paris, écrit au ministère du Commerce qu'il reçoit constamment des demandes d'informations concernant les manufacturiers de machines pour la fabrication des draps et du coton. M. Roy cite la lettre suivante qu'il a reçue récemment: "Je prends la liberté de vous prier de vouloir bien me laisser savoir les adresses des différentes maisons au Canada manufacturant des machines pour l'industrie du drap dans laquelle je suis intéressé, telles machines à tisser, machines à raidir les draps et machines à carder, etc. J'aimerais avoir des catalogues et prix des maisons qui fabriquent ces machines afin de réparer ma manufacture."

Les manufacturiers canadiens de ces machines devraient envoyer des catalogues et leurs prix à M. Philippe Roy, commissaire général du Canada, 17 et 19 Boulevard des Capucins, Paris, France.

La terre, dans la division de Portage, maintenant en état de recevoir les semences et d'être labourée, est en aussi bonne condition qu'on le peut désirer. Une tempête de neige dans la nuit du 7 courant et dans la matinée du 8 courant a fourni une abondante quantité d'humidité à la terre.

### PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

Le premier bulletin pour la publicité publié par le gouvernement de la Saskatchewan indique que la neige est pratiquement toute disparue de la terre, sauf dans les endroits où elle s'est amoncelée et dans les endroits exposés au vent. La terre est dégelée sur une profondeur variant de 12 à 18 pouces, rendant ainsi possible le travail à la herse sur les terres hautes et sèches. Il est, cependant, tombé de la neige dans plusieurs districts au cours de la dernière semaine, mais cela a été avantageux par suite de l'augmentation de l'humidité de la terre.

Dans les districts où se faisait sentir le manque de semences les autorités municipales et les associations des producteurs de grains font tous les efforts possibles pour faire face à la situation. Un grand nombre importe des semences d'avoine, par suite de la rareté de ce grain l'année dernière.

La nourriture pour les animaux durant la saison des semailles semble être en quantité suffisante, et, d'après ce que l'on constate actuellement, il y aura de l'herbe verte d'ici à peu de temps pour

## LE SOIN DES TOMBES DES SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

### TEXTE DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU SUJET DES SÉPULTURES BRITANNIQUES EN FRANCE.

On vient de recevoir, à Ottawa, le texte français et la traduction anglaise de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et la France au sujet des sépultures militaires britanniques en France. Cet accord, signé à Paris le 26 novembre 1918, a été présenté aux deux chambres du parlement de la Grande-Bretagne dans le mois de mars 1919.

D'après l'entente, la Commission impériale des sépultures militaires est la seule autorité compétente chargée du soin des tombes militaires britanniques en France. Le mot "britannique" comprend les Canadiens et le Canada est représenté dans la Commission par sir George Perley. Voici le texte de l'accord:

### Accord entre le Royaume-Uni et la France au sujet des sépultures militaires britanniques en France.

#### (Texte).

Le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement de la République française, animés du même désir d'honorer la mémoire des soldats britanniques tombés au champ d'honneur sur le territoire français, ont convenu:

#### Article 1er.

La Commission impériale des sépultures militaires, constituée par la charte royale du 10 mai 1917, est reconnue par le gouvernement français comme le seul organisme officiel britannique chargé de veiller en France à la conservation des sépultures militaires britanniques.

#### Article 2.

Les tombes isolées de militaires britanniques se trouvant dans les régions des anciens champs de bataille pourront être relevées aussitôt après la cessation des hostilités, en vue de grouper les corps dans des cimetières militaires.

compenser la disette qui pourrait se présenter. Un certain nombre de cultivateurs envoient du foin des districts où il y en a abondance.

Dans le cas où, avant la cessation des hostilités, certaines de ces régions ne feraient plus partie de la zone des armées, la Commission impériale des sépultures militaires pourra demander au gouvernement français l'autorisation de relever les tombes qui s'y trouvent placées. Le gouvernement français déclare être disposé à examiner les demandes qui pourraient lui être présentées dans ces conditions, avec le vif désir d'y donner satisfaction dans toute la mesure où les circonstances le permettront.

Dès que le groupement des tombes isolées aura été autorisé, et au plus tard au moment de la cessation des hostilités, le gouvernement français s'engage à donner des instructions aux autorités préfectorales et municipales pour que celles-ci accordent les autorisations nécessaires d'exhumations et de transports des corps dans des cimetières militaires.

Lorsque, en vue du groupement ultérieur des tombes isolées, la création de nouveaux cimetières militaires sera reconnue nécessaire par la Commission impériale des sépultures militaires, celle-ci formulera des propositions et les transmettra au ministre de la Guerre (direction du génie), qui, d'accord avec elle, prendra toutes dispositions utiles pour l'acquisition des terrains.

#### Article 3.

Les exhumations des corps inhumés dans les cimetières ou les sépultures militaires, en vue de leur transport dans le Royaume-Uni ou dans toute autre partie de l'empire britannique, n'auront lieu que d'accord avec la Commission impériale des sépultures militaires; le gouvernement français s'engage à donner des instructions aux préfets pour qu'ils rejettent toute demande d'autorisation de transport qui n'aurait pas été présentée par l'intermédiaire de cette Commission.

#### Article 4.

Sur la demande du gouvernement britannique, le gouvernement français reconnaît à la

[Suite à la page 3.]



## LE RÉTABLISSMENT CIVIL DES SOLDATS EST UN GRAND SUCCÈS

On estime la dépense de l'exercice en cours à \$23,000,000. Plus de 14,000 hommes ont reçu des emplois civils.

Le département du Rétablissement civil des soldats qui, exception faite de l'administration du plan d'établissement des soldats sur la terre, est chargé du soin de s'occuper du soldat depuis le moment où il est licencié jusqu'au moment où il est rétabli dans la vie civile, est aujourd'hui l'un des gros départements de dépenses de l'administration du Dominion. L'organisation qu'il a fallu faire pour répondre à son but est très étendue. Cela devient évident dès que l'on constate que son personnel comprend 2,500 employés. Et ce département n'a pas encore donné toute sa mesure parce qu'il y a encore environ 40,000 blessés en Angleterre et en France et qu'il faudra ramener au pays sans compter 100,000 hommes d'une autre catégorie.

A la fin du dernier exercice financier, \$20,000,000 avaient été dépensés pour le travail poursuivi par le département du Rétablissement civil des soldats. Pour l'exercice en cours, on estime que la dépense du département s'élèvera à \$23,000,000. Comme il y a encore environ 140,000 hommes à ramener au pays, on peut voir que le personnel du département va être tenu très occupé pour beaucoup de temps encore.

### DEUX CLASSES DE TRAVAUX.

Pour parler d'une façon générale, le travail du département se divise en deux branches. L'une a charge des soldats invalides ou frappés d'incapacités, tandis que l'autre assume la responsabilité du soldat jusqu'à ce qu'il ait repris sa place dans la vie régulière de la société. Même quand le soldat invalide est encore sous les soins du corps médical de l'armée, le département du Rétablissement civil lui procure certains traitements destinés à hâter sa guérison et à le distraire de son mal en l'occupant à certains travaux légers. Si, après sa sortie de l'hôpital, on constate que ses blessures l'ont rendu inapte à reprendre son ancien métier, le département lui offre un cours vocationnel qui le rendra apte à entreprendre d'autres genres de travaux. Si le soldat est parfaitement apte, le département, par l'intermédiaire de ses agences, le dirigera vers l'endroit où il désirera aller, lui dira où il sera le plus susceptible de trouver de l'emploi, et par ses propres agences et les agences affiliées il fera tout en son pouvoir pour lui procurer de l'emploi.

Ce travail du département du Rétablissement civil des soldats commence vraiment à la station de dispersion; mais afin d'être prêt pour la tâche qui lui est dévolue, il a envoyé en Europe, aussitôt l'armistice signé, un de ses fonctionnaires qui, là-bas, a fait circuler parmi les hommes un questionnaire sur lequel ces derniers étaient invités à déclarer

l'endroit où ils désiraient retourner, le genre de travail auquel ils étaient habitués et l'emploi qu'ils désiraient obtenir.

Les principales branches du département sont les suivantes: Services médicaux, appareils orthopédiques et chirurgicaux, entraînement vocationnel, renseignements et services.

### SERVICES MÉDICAUX.

La branche des services médicaux a la charge des blessés qui peuvent avoir besoin de traitement prolongé ou même permanent. Alors sa besogne commence au moment où les soldats sont libérés de l'hôpital militaire. A venir jusqu'à la fin d'avril 6,300 patients avaient passé par les trente-neuf institutions du département. Dans le cas de la perte d'une jambe, le soldat a le droit d'être pourvu d'un membre artificiel parfaitement ajusté et réparé chaque fois que cela sera nécessaire sa vie durant. C'est ainsi que 2,697 membres artificiels et chevilles sans mentionner les parties, chaussures, etc., ont été distribués aux soldats revenus du front. Sous ce rapport, ajouter que deux fabriques de l'Etat, dans lesquelles on emploie un grand nombre de vétérans munis de membres artificiels, sont en pleine opération.

Pour ce qui est de l'entraînement vocationnel, c'est une partie du travail qui se divise en deux classes: l'occupation thérapeutique, et l'entraînement de retour au métier. Le premier est plutôt un traitement de nature utilitaire qui consiste moins à préparer le patient pour un emploi spécial qu'à favoriser sa guérison en occupant son esprit à quelque chose. Sous ce rapport, et pour ce genre de traitement, le Canada occupe, de l'aveu général, la première place parmi les nations. Les rapports révèlent qu'à venir jusqu'au milieu d'avril 1,546 patients avaient essayé de cette occupation thérapeutique, tandis que 1,242 avaient suivi l'entraînement curatif.

Le but des cours d'entraînement aux métiers est de rendre le patient apte à de nouveaux devoirs dans la vie. Lorsque le soldat manifeste le désir de suivre un de ces cours son cas est communiqué au Bureau de l'entraînement des soldats mutilés. Tout le temps qu'il suit son cours le soldat a droit à une allocation pour lui-même et ses dépendants, s'il en a. Les cours, très complets et de nature variée, embrassent l'enseignement de 180 métiers. Pour ce travail le Bureau a à sa disposition les aménagements des diverses universités et de nombre d'autres institutions d'éducation, à part un bon nombre d'usines appartenant à des compagnies industrielles. Le 18 avril, 11,033 demandes d'admission à ces

cours avaient été approuvées et ceux qui les avaient faites placés sur les listes de paie et d'allocations. A cette date, 333 demandes avaient été approuvées la semaine précédente. Vers le milieu d'avril, 3,160 hommes avaient terminé leurs cours de rééducation. Le nombre total de ceux qui, à la date que nous venons de mentionner, suivaient des cours d'entraînement industriel était de 6,794. A venir jusqu'aujourd'hui tout près de 50,000 demandes ont été reçues; il y en eut pendant un certain temps, jusqu'à 720 par semaine.

### SERVICES DE RENSEIGNEMENTS.

La branche du service de renseignements, qui s'occupe surtout des soldats en état de retourner aux occupations ordinaires de la vie, commence son travail à la station de dispersion. Pour les besoins de ce travail, le Dominion est partagé en onze sections correspondant aux onze districts militaires. Un fonctionnaire du Rétablissement civil des soldats est posté à chaque station de dispersion, prêt à renseigner les hommes et les remettre à la Commission provinciale des soldats de retour dans la province où ils désirent retourner. Ces commissions sont des sous-comités du Rétablissement civil des soldats, chacune dans son territoire respectif. De plus, en cherchant des emplois pour les soldats, le bureau du Rétablissement civil travaille de concert avec le ministère du Travail. Lorsqu'un homme désire un emploi, on le dirige sur le bureau de placement le plus rapproché, et là, il rencontre un fonctionnaire du Rétablissement civil qui met tout en œuvre pour lui procurer l'emploi qu'il désire.

Le rapport des fonctionnaires du Rétablissement civil distribués dans tout le Dominion montre qu'à la date du 19 avril ils avaient réussi à placer 14,073 soldats depuis la fondation de leur organisation. Les placements qu'ils ont faits par districts se répartissent comme suit: Ile du Prince-Edouard, 21; Nouvelle-Ecosse, 231; Nouveau-Brunswick, 208; Québec, 2,284; Ottawa, 271; Kingston, 393; Nouvel Ontario, 154; Thunder-Bay, 249; Manitoba, 793; Saskatchewan, 663; Colombie-Britannique, 1,670; districts L et J (Toronto et Hamilton, Brantford et Niagara-Falls), 4,115; section F (Montréal, Sherbrooke, Lachine et Trois-Rivières), 1,089. L'Alberta a le plus fort pourcentage de placements, soit 74.6 pour 100, sur le nombre de demandes d'emplois qui lui ont été faites; Toronto, Hamilton et Niagara viennent en second lieu avec 71.7 pour 100.

### L'ANGLETERRE PEUT IMPORTER DES SPIRITUEUX.

Le ministère du Commerce a été averti officiellement par le Haut-Commissaire canadien à Londres, que relativement à l'enlèvement des restrictions sur les importations dans le Royaume-Uni, bien qu'il faille encore des permis pour l'importation dans le Royaume-Britannique de spiritueux venant des Dominions outre-mer, il a été décidé que ces permis seront accordés gratuitement dans le cas de spiritueux exportés des Dominions Britanniques et fabriqués dans les Dominions Britanniques.

## LA RÉCOLTE DES RACINES DE L'ANNÉE PROCHAINE

Un bulletin de la Ferme expérimentale donne des conseils précieux aux cultivateurs.

Le temps de planter les betteraves, les navets et les carottes étant arrivé il n'est pas sans à propos de donner certains conseils au sujet de leur culture, dit un bulletin de la Ferme expérimentale, publié par le département de l'Agriculture.

En premier lieu, quiconque a gardé des racines pour en récolter la graine dont il aura besoin pour la semence de l'année prochaine ne devrait encore employer que celles qui sont de la meilleure qualité. Il est évident, en effet, que si l'on veut obtenir les meilleurs résultats possibles, les racines à employer pour la production de la graine doivent être absolument saines; autrement le cultivateur court le risque de ne se donner le trouble de planter que pour constater qu'après un certain temps le pied à graines de la racine à la mauvaise mine des racines malades pourries dans le sol.

Les racines employées pour la production de la graine devraient, de plus, être aussi uniformes que possible sous le rapport du type. C'est-à-dire qu'elles devraient être de la même couleur et avoir la même forme générale. Il est de moindre importance qu'elles soient uniformes de grosseur, parce que l'expérience a démontré que les petites racines produisent presque autant de graines que les grosses et que la qualité des graines produites par les petites racines est tout aussi bonne que celle qui vient des grosses.

Les racines choisies pour la production de la graine doivent être plantées en rangs espacés de 2½ à 3 pieds, de façon à permettre la culture à l'aide d'un cheval entre les rangs. Les betteraves et les navets de Suède, de façon à leur permettre de pousser des branches librement, doivent être espacés de deux à trois pieds sur les rangs; pour les carottes, les racines peuvent être plus rapprochées, disons de 1½ à 2 pieds sur le rang.

Si on ne veut planter qu'un petit nombre de racines, on peut se servir de la bêche. Cette méthode est très simple. On fait des trous aux distances voulues assez profonds pour permettre à la racine que l'on y déposera d'être tout juste bien recouverte par la terre. Lorsque les racines sont déposées dans les trous, le sol doit être tassé autour. Le plantage est bien fait si la tête de la racine est juste un peu en-dessous de la surface du sol.

Si l'on veut planter une grande surface, surtout si la main-d'œuvre est rare, il est beaucoup économique de planter avec la charrue. On fait des sillons sur le plan incliné desquels les racines sont déposées à distance convenable les unes des autres de façon à ce que la couche levée par le sillon suivant les enterre jusqu'à la tête. Un troisième est ensuite tiré dans lequel on ne dépose pas de racine. Bref, les racines doivent être plantées à tous les trois sillons et disposées de façon à ce que la charrue les recouvre à peine complètement avec la terre. Si les têtes sont laissées découvertes elles peuvent sécher dès que la température devient chaude; mais si, d'un autre côté, les racines sont enterrées trop profondément, les tiges de la graine auront de la difficulté à percer surtout si c'est une petite racine qui a été plantée.

Quelles que soient les méthodes suivies pour le plantage des racines, il est important que les racines soient mises en terre aussi de bonne heure que possible, parce qu'il est reconnu que la racine plantée de bonne heure est celle qui donne le meilleur rendement.

### Achetez des marchandises canadiennes.

La Commission canadienne du commerce croit que l'achat de marchandises de fabrication domestique, joint à une plus grande exportation, sera la solution du problème de notre dette de guerre.



## LE SOIN DES TOMBES DES SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR.

[Suite de la page 1.]

Commission impériale des sépultures militaires le droit d'agir en France en qualité d'association régulièrement constituée pour assurer, dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi du 29 décembre 1915, l'entretien des cimetières et des sépultures militaires britanniques. Mais, en outre, pour répondre au désir exprimé par le gouvernement britannique, le gouvernement français concède à la Commission impériale des sépultures militaires le droit de pourvoir à ses frais à l'aménagement des cimetières et sépultures militaires britanniques.

La Commission impériale des sépultures militaires est, en conséquence, autorisée à clore les cimetières militaires britanniques, à les aménager suivant un plan approuvé par elle, à y établir des monuments funéraires ou d'autres constructions, à y faire des plantations, à édicter des règlements pour la visite des cimetières, à désigner les personnes chargées de les garder.

Elle est également autorisée à assurer l'aménagement des sépultures militaires britanniques placés dans les cimetières appartenant à l'Etat où se trouvent à la fois des tombes de militaires britanniques et de militaires des armées françaises ou alliées. Lorsque la Commission impériale des sépultures militaires estimera qu'il serait désirable qu'un plan commun d'aménagement soit adopté pour un cimetière mixte, elle soumettra au ministre de la Guerre français ses propositions, qui statueront.

La Commission impériale des sépultures militaires règlera d'accord avec les autorités municipales, les questions relatives à l'aménagement des tombes situées dans les cimetières communaux, lorsque l'Etat français ne sera pas devenu propriétaire des emplacements où ces tombes sont situées, en donnant en échange un autre terrain. Dans le cas où l'Etat français serait devenu propriétaire des emplacements des tombes militaires, la Commission impériale des sépultures militaires aura sur ces emplacements les mêmes droits que ceux prévus aux deux paragraphes précédents.

Dans l'exercice des droits conférés par le présent article, la Commission impériale des sépultures militaires se conformera aux lois et règlements français régissant les cimetières.

### Article 5.

Toutes les fois que l'intervention du gouvernement français sera nécessaire pour l'établissement d'un monument commémoratif devant rappeler un fait d'armes de l'armée britannique ou d'une des unités qui la composent, la demande devra être présentée par la Commission impériale des sépultures militaires. Si une demande de cette nature était adressée directement au gouvernement français, celui-ci la renverra à cette Commission, avant toute décision, et examinera, d'accord avec elle, la suite qui doit lui être réservée.

### Article 6.

La Commission impériale des sépultures militaires constituera un comité mixte franco-britannique, chargé de la représenter en France, auprès des autorités françaises, militaires ou civiles, et d'exercer notamment en son nom, tout ou partie des droits qui lui sont reconnus par le présent accord. Ce comité aura qualité pour accomplir, au nom de la Commission impériale des sépultures militaires, et suivant l'étendue de la délégation qui sera donnée par elle, tous les actes de la vie civile nécessaires pour lui permettre de remplir son but.

### Article 7.

Le comité mixte sera composé :

De quatre membres d'honneur, dont deux membres britanniques et deux français.

De douze membres techniques, dont six membres britanniques et six membres français.

Tous les membres seront nommés par la Commission impériale des sépultures militaires. Toutefois, en ce qui concerne les membres français, la nomination aura lieu sur la présentation du gouvernement français, qui sera demandée et transmise par la voie diplomatique.

Les membres d'honneur français seront choisis parmi des personnalités qui se sont illustrées dans l'armée, la marine, les lettres, les sciences et les arts.

Les membres techniques français seront, à concurrence de cinq, choisis à raison des fonctions administratives qu'ils occupent et seront les directeurs du génie, du service de santé, du service des pensions du ministère de la Guerre, le directeur de l'administration départementale et communale du ministère de l'Intérieur, un officier général ou supérieur du grand quartier général ou de l'état-major de l'armée. Le sixième sera un juriconsulte.

Les membres d'honneur et le juriconsulte seront nommés pour trois années; leurs pouvoirs pourront être renouvelés.

Les membres techniques seront nommés au moment de leur entrée en fonctions et cesseront de faire partie du comité du jour où ils seront remplacés dans le poste qu'ils occupaient.

La Commission impériale désignera le secrétaire général du comité mixte.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet ont dressé le présent accord, qu'ils ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 26 novembre 1918.

(C.) DERBY.

(C.) S. PICHON.

### L'augmentation des exportations s'impose.

Les importations, en dernière analyse, ne peuvent se payer que par les exportations. La dette de guerre du Canada s'est tellement accrue que l'augmentation du commerce d'exportation est absolument nécessaire, d'après les experts de la Commission canadienne du commerce.

## CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTES EN CONSEIL

### Modifications et agrandissements aux hôpitaux militaires de Halifax et de Toronto.

Le ministère des Travaux publics du Canada annonce les contrats suivants accordés en vertu d'arrêtés en conseil :

Halifax (Bellevue), N.-E.—Construction d'une nouvelle salle des patients et modifications et agrandissements à faire à l'édifice actuel dans le but d'en faire des bureaux pour l'hôpital militaire. Entrepreneurs, M. E. Keefe Construction Company, Limited, de Halifax, au prix de \$76,102. Arrêté en conseil en date du 19 avril 1919.

Esquimaux, C.-B.—Construction d'une salle d'ordonnance attachée à l'hôpital militaire. Entrepreneur: R. Moncrieff, de Victoria, C.-B., au prix de \$5,385. Arrêté en conseil en date du 19 avril 1919.

Port-Arthur, Ont.—Modifications et réparations à la salle des manœuvres. Entrepreneurs: M. H. Braden & Co., de Fort-William, Ont., au prix de \$21,300. Arrêté en conseil en date du 19 avril 1919.

Toronto, Ont.—Construction d'un logis pour garde attaché à l'hôpital orthopédique militaire. Entrepreneur: Daniel Kay, de Toronto, au prix de \$4,120. Arrêté en conseil en date du 22 avril 1919.

## SOUSSIONS DEMANDÉES.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mardi, le 20 mai 1919, des soumissions pour la construction d'un mur de soutènement à la place de la superstructure actuelle sur une partie de la pile nord à Bayfield, comté de Huron, Ont., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le mur de soutènement à Bayfield, Ont."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district, édifice Equity, Toronto, Ont., et au bureau de poste, à Bayfield, Ont.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque autorisée par une charte devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi, comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté pour la somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,  
Secrétaire.

### Envois de bois de construction de la Colombie-Britannique.

Durant la semaine, on a expédié 488 wagons de bois de construction des différentes scieries de la Colombie-Britannique, contre 462 l'année dernière. La Associated Timber Exporting Company de la Colombie-Britannique, dont le capital-actions est de \$200,000, a été formée par des marchands de bois de l'endroit dans cette province dans le but d'augmenter l'exportation du bois de construction. Rapport du bureau de l'Ouest, ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

## PLUS DE 5,000 DEMANDES SONT APPROUVÉES

### Le projet d'établir les soldats de retour sur des terres dans les provinces de l'Ouest est en bonne voie de succès.

La Commission d'établissement des soldats a approuvé plus de 5,000 demandes de la part de soldats de retour dans les provinces de l'Ouest qui désirent se prévaloir des avantages offerts pour leur établissement sur des terres. A la date du 23 avril, le nombre des demandes approuvées était réparti comme suit dans les différentes provinces: Alberta, 1,632; Manitoba, 1,377; Saskatchewan, 1,142; Colombie-Britannique, 781.

Au fur et à mesure que les unités combattantes reviennent au pays, les demandes se multiplient rapidement et leur prise en considération tient les fonctionnaires de la Commission très occupés. Il n'y a cependant pas de délai inutile, les cas étant réglés d'une façon expéditive. Du 10 février au 19 avril, on a approuvé 4,225 demandes. D'après le plan pour l'établissement des soldats on a mis à la disposition des colons en perspective cent quarante mille acres de terres de choix jusque là réservées pour la compagnie de la Baie d'Hudson. D'autres terres aussi tenues en réserve seront ajoutées à cette vaste superficie disponible et cette bonne nouvelle a eu pour effet d'en rassurer un grand nombre qui semblaient croire que la Commission aurait peu de terrains à home-steads à leur offrir.

## QUELQUES-UNS PRENDRONT DE PETITES TERRES

### Un nombre limité de soldats pourraient y réussir.

Le comité spécial nommé par la Commission fédérale de l'établissement des soldats pour décider de la meilleure politique à adopter dans les trois provinces des prairies quant à l'établissement des vétérans sur de petites terres, près des villes et villages, a présenté son rapport au président Black. M. D. Howes, d'Edmonton, est le président du comité.

Bien que le comité ne désire pas encourager généralement le placement des soldats de retour sur de petites terres, il n'est pas disposé à décourager aucun homme qualifié qui voudrait se lancer dans une telle entreprise. Il croit qu'un nombre très limité pourraient être établis sur des terres qui leur permettraient de s'occuper à la fois de (1) culture maraîchère et volailles; (2) culture maraîchère, volailles et laiterie, avec lignes secondaires (porcs et abeilles).

La grandeur des terres individuelles devrait être laissée à la discrétion du comité de qualification de la Commission et varierait, selon la localité et d'autres conditions. On suggère trois choix:

(a) Pour culture maraîchère, 2 à 5 acres. Ce choix est particulièrement convenable pour les hommes recevant une pension.

(b) Pour culture maraîchère, avec volailles, 5 à 15 acres.

(c) Pour culture maraîchère, volailles et laiterie, avec porcs ou abeilles, 20 à 80 acres.

L'équipement requis serait semblable à celui recommandé pour de petites fermes dans l'Ontario, excepté qu'il faudrait fournir des commodités suffisantes d'entreposage sous forme de cave à racinages.

La permission de s'engager dans de telles entreprises dans la prairie ne devrait être accordée qu'à des hommes parfaitement expérimentés et compétents; autant que possible, on devrait encourager les candidats à opter pour le choix "c".

On devrait en confier la surveillance à un homme expérimenté et prêter une attention spéciale à la question de la localité, la nature du sol, et surtout à l'abri contre le vent dans les régions où il y a des terrains de transport.



## TRAVAIL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Nombre de branches nouvelles ont été inaugurées et plusieurs autres menées à bonne fin au cours de l'année écoulée.

Généralement parlant, le département fédéral de l'Agriculture a, durant ces trois ou quatre années passées, concentré ses efforts sur l'augmentation de la production agricole et l'amélioration des méthodes et des facilités pour des marchés des produits agricoles en ce pays. Des nombreuses branches nouvelles inaugurées et du grand nombre d'autres menées à bonne fin au cours de l'année dernière, celles énumérées dans les quelques paragraphes ci-dessous sont les plus remarquables aussi bien que les plus importantes.

Les exigences militaires ont augmenté grandement l'importance de l'industrie du lin à fibre en ce pays et, pour répondre à ce nouveau besoin, on a créé il y a quelques années une division des fibres dans les fermes expérimentales, et l'on a construit à la ferme expérimentale centrale une manufacture de lin parfaitement outillée, avec toutes les facilités voulues pour les essais et les expériences à faire. Les recherches dans le but d'améliorer les machines pour économiser la main-d'œuvre ont obtenu un certain succès; on tente encore actuellement de découvrir quelque méthode économique d'utiliser la paille linière de l'Ouest, qu'on brûle ordinairement après le battage, pour produire de la fibre.

### ETUDE DE LA NIELLE.

On a fait des progrès dans l'étude de cette maladie qui a souvent causé de pertes énormes dans les champs à grain de l'Ouest, à savoir, la nielle. Afin d'obtenir des mesures de contrôle efficaces, on a établi à Brandon, Man., ainsi qu'à Indian-Head et Saskatoon, Sask., des laboratoires de campagne dans lesquels on a étudié avec soin les différentes phases de la maladie. On est à prendre des mesures pour détruire l'épine-vinette commune qui agit, comme on l'a démontré, de plante parasite et transmet ainsi la maladie d'une année à l'autre.

Une autre branche importante des travaux dans la division des fermes expérimentales a été la production des racinages et des graines de légumes, de concert avec la division des graines de semence, afin de se prémunir contre une disette imminente de ces graines dans un avenir prochain. On a commencé ce travail en 1917 sur certaines fermes modèles aussi bien que sur plusieurs étendues de terrain louées, et comme il faut deux saisons pour la production de ces graines, on a obtenu, en 1918, 75,000 livres de graine de carotte et de betterave des 200 acres de pousses produites des semences de 1917. La graine produite, toute de variétés éprouvées, est maintenant à la disposition des grainetiers, organisations agricoles, etc., et, à part cela, on a un fonds de réserve prêt à être utilisé, si nécessaire, pour la production d'autres graines pendant l'année courante.

### PRODUCTION DE PLANTES.

Le travail de la production de plantes pour le fourrage, le tabac, les légumes, les fruits et les céréales a rapporté plusieurs croisements précieux et intéressants. Au nombre de ces derniers, les plus importantes variétés nouvelles produites en quantités assez considérables pour la distribution, il y a le blé Rubis, hâtif et très productif; l'avoine Liberté, une variété décaissée et l'orge Alberta, une variété qui mûrit de bonne heure.

Pour le bétail, on a mené à bonne fin le travail des trayeuses mécaniques et les expériences dans l'élevage des veaux, tandis qu'on a commencé des concours de ponte et des relevés des volailles. Les autres travaux comprenaient l'étude des engrais et de substituts, des maladies des plantes, la culture du tabac et l'apiculture.

La branche de l'alimentation de la division du bétail fut organisée en 1917 afin d'acheter de la nourriture à bestiaux et de la distribuer au prix coûtant parmi les cultivateurs, afin de compenser, si possible, pour le manque de pâturage qui s'était développé et la diminution dans la production du bétail qui semblait imminente. Malgré l'utilisation satisfaisante des criblures des éleveurs, il a fallu importer du fourrage pour répondre aux besoins du temps. Ceci a été fait comme mesure de guerre et l'on n'a pas l'intention de le faire après cette année.

A cause de la sécheresse de l'été de 1918, une disette sérieuse de pâturage s'est développée dans les régions méridionales des provinces des prairies, tandis que celles du nord en produisaient en abondance. Afin de maintenir le bétail durant l'hiver, le département a entrepris de payer la moitié des frais pour transporter la nourriture du nord au sud ou le bétail du sud au nord, l'autre moitié des dépenses étant défrayée par les compagnies de chemins de fer. La division du bétail a été chargée de ce travail et, d'après ce système, on a transporté plus de 10,000 wagons de nourriture, tandis qu'on a expédié vers le nord 118 wagons de bestiaux et un de moutons dans la Saskatchewan, et 31,000 bestiaux et 59,000 moutons dans l'Alberta.

Cette division s'est aussi occupée d'aider diverses organisations d'éleveurs de bestiaux dans le but d'obtenir une meilleure production. On compte obtenir une plus grande production de viande par suite de la politique inaugurée récemment et qui consiste à aider à renvoyer sur la ferme du bétail trop jeune ou propre à l'élevage qu'on aurait mis en vente sur le marché.

La division de la santé a établi à Hull, Qué., une nouvelle station de recherches pour l'étude de diverses maladies du bétail et l'épreuve de produits biologiques.

### CONFÉRENCE LAITIÈRE.

La division de la laiterie et des entrepôts frigorifiques a organisé une conférence laitière fédérale. A cette conférence on a institué un conseil laitier national, composé de représentants des différentes industries laitières du pays. On y a inauguré un étalon uniforme pour l'évaluation des produits laitiers et on a révisé les étalons légaux pour le lait et ses produits, dans le but de les faire reconnaître et adopter par toutes les municipalités canadiennes qui s'intéressent à l'inspection des aliments.

La division des graines de semence a fait en collaboration avec l'United States Seed Stocks Committee, un relevé des stocks de semence qui a donné de bons résultats. Les travaux d'essais aux laboratoires d'Ottawa et de Calgary ont augmenté considérablement pendant les quelques dernières années; en 1917, on a éprouvé plus de 12,000 échantillons à Ottawa, et près de 14,000 à Calgary. En conséquence, on a jugé nécessaire d'ouvrir un nouveau laboratoire à Winnipeg en octobre dernier, afin d'éprouver, au point de vue de la pureté et de la germination, les échantillons fournis par les cultivateurs et les grainetiers. On a étendu les opérations de la commission d'achat des graines de manière à inclure le seigle, les pois, les fèves et le blé d'Inde; on a établi à l'élevateur du gouvernement canadien, à Calgary, un nouveau service de ventes pour les graines d'herbe et de trèfle et il a donné déjà d'excellents résultats.

## LES PROVINCES RÉCOLTENT LEURS GRAINS DE SEMENCE

Une organisation par tout le Dominion encourage la récolte des grains de semence dont la qualité est supérieure.

La *Gazette Agricole du Canada*, livraison d'avril, contient un article sur la question des graines de semence. Dans cet article on déclare que les plus anciennes provinces du Canada sont en état de pouvoir se suffire à elles-mêmes, presque totalement sinon totalement, en matière de graines de semence. On fait allusion ici au travail de la division des graines de semence du ministère de l'Agriculture, des stations expérimentales, l'association des cultivateurs de graines et les ministères d'agriculture provinciaux, dans le but de fournir des graines de semence de qualité satisfaisante.

### AMÉLIORATION DES GRAINES.

Des experts en matière de culture de graines de semence sont à faire des expériences relativement à de nouvelles variétés de graines aux stations d'expérimentation fédérales et provinciales, et, nous dit l'article, les cultivateurs qui font une spécialité de graines récoltées sous la direction de l'association des cultivateurs de graines obtiennent leurs graines de ces stations d'expérimentation et les vendent, après les avoir multipliées, à titre de graines de semence inspectées et enregistrées. En vue d'étendre ce travail, la division des graines de semence du ministère fédéral de l'Agriculture dépense, à condition que les provinces en fassent autant, cinquante mille piastres par année à l'organisation et à la poursuite de compétitions en matière de récoltes lesquelles sont jugées au point de vue de l'utilité comme graines de semence. Les plans généraux de ces compétitions en récoltes sont prescrits par le ministre de l'Agriculture du Canada. Pour les exhibitions locales la division des graines fédérale partage les frais avec le ministère de l'agriculture provincial. Ces exhibitions sont très pratiques et utiles pour la distribution de bonnes graines de semence dans la localité où elles sont tenues. La division des graines accorde aussi des allocations considérables pour les exhibitions provinciales auxquelles on accorde plus d'attention aux pièces supérieures exhibées et produites au cours d'une compétition; on donne aussi beaucoup d'attention aux diverses pièces de graines enregistrées.

### ORGANISATION EFFICACE.

Les organisations qui ont été fondées par le ministère fédéral de l'Agriculture ont fourni un lien effectif entre les cultivateurs de graines du Canada et les cultivateurs des concessions éloi-

La division des fruits a aidé grandement le bureau canadien des vivres à imposer ses règlements et il a fait beaucoup sous ce rapport en assistant les expéditeurs à disposer de leurs fruits et de leurs légumes au meilleur avantage. On a fait l'année dernière certains amendements à la loi concernant la vente et l'inspection, dans le but de définir plus clairement la classification des fruits et d'étalonner les fruits en colis.

### DIVISION ENTOMOLOGIQUE.

La division entomologique a dirigé spécialement ses efforts vers la protection contre les insectes des récoltes de fruits et de légumes et des arbres forestiers. On a introduit avec succès un certain nombre de parasites des insectes destructeurs, tandis que l'inspection des plantes importées a permis d'intercepter bon nombre de pestes étrangères.

Les paragraphes ci-dessus ne donnent que très brièvement les points dominants du travail du département pour l'année dernière et quelque peu avant. A part les branches ci-dessus mentionnées, il y en a, il va sans dire, nombre d'autres qui ressortent des travaux réguliers, toutes d'une importance plus ou moins grande au point de vue du progrès agricole de ce pays.

gnées qui maintenant, grâce à ces organisations, peuvent récolter plus abondamment en semant des graines de meilleure qualité que celle qu'achetaient les cultivateurs plus rapprochés il y a vingt même dix ans. En plus, il y a maintenant des occasions favorables pour les efforts individuels. Et cependant, on manque encore d'un approvisionnement de graines suffisant au Canada. Avant la fondation d'un laboratoire pour l'épreuve des graines de semence, on ne s'apercevait pas de la rareté de ces graines, et on se demandait si les pauvres récoltes étaient causées par les insectes ou quelque autre motif mystérieux.

### DANS LES PROVINCES DE L'OUEST.

La Commission des achats de graines voit aux demandes de graines d'avoine des provinces de l'Ouest en pourvoyant au prix du marché, à l'approvisionnement de graines passées à l'épreuve, et les banques sont encouragées à fournir les fonds nécessaires pour achat légitime de graines. La question se pose naturellement, à savoir quand les organisations de cultivateurs seront-elles en état de se fournir à elles-mêmes l'approvisionnement de graines annuel nécessaire.

Le professeur John Bracken, de l'université de la Saskatchewan, vient de proposer un plan par lequel les sociétés agricoles devront coopérer avec les établissements de culture de graines et les dits établissements devront chaque année fournir des graines de choix des principales céréales pour semer vingt acres dans le district où se trouve la société agricole et sur la ferme d'un de ses membres. Chaque vingt acres de récolte provenant de ces graines la première année devra être inspecté officiellement. Le plan demande aussi qu'à la deuxième année dix cultivateurs choisis de chaque association soient tenus de semer les graines produites sur les vingt acres semés l'année précédente. Par ce moyen, une association agricole pourrait, la deuxième année, produire au moins deux cents acres de graines de qualité supérieure par dix des meilleurs cultivateurs de l'association. Ce plan s'applique aux principales récoltes de céréales bien suivies dans aucune des provinces et devrait tendre à réduire à son minimum la possibilité d'une rareté de graines de semence.

### Soumissions demandées.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées: "Soumission pour la reconstruction du quai de Thessalon, Ont.", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 26 mai 1919, pour la reconstruction du quai de Thessalon, district d'Algoma, Ont.

Les plans et formules de contrat et les spécifications et les formules de soumissions peuvent être obtenus à ce département, au bureau de l'ingénieur de district, Equity Building, Toronto, et au bureau de poste de Bayfield, Ont.

Les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies par le département et conformément aux conditions stipulées sur ces formules.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, égal à 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de guerre du Dominion seront aussi acceptés comme garantie, ou des bons de guerre et des chèques si cela est nécessaire pour faire une somme exacte.

Note.—Des imprimés bleus peuvent être obtenus à ce département en déposant un chèque accepté de \$19 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, qui sera retourné si le soumissionnaire dépose une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,  
Secrétaire.



## SURPLUS NET DE \$3,298,836 POUR LES POSTES

Toronto a les plus grands revenus, avec Montréal en second et Winnipeg ensuite.---Rapport de l'exercice clos en mars.---Revenu net de \$21,345,394.

D'après un rapport publié par le ministère des Postes, un surplus net de \$3,298,836.55 aurait été le résultat de l'administration postale bien dirigée pour l'année se terminant en mars 1918.

Le revenu net a été de \$443,010.22 de plus que l'année précédente et totalisait \$21,345,394.48, mais les augmentations des salaires ont maintenu les dépenses beaucoup plus élevées que l'augmentation dans les revenus et ont grandement réduit les recettes totales d'une année qui auraient pu être un record remarquable dans l'histoire financière du ministère des Postes. Dans les \$1,745,979.25 d'augmentation dans les dépenses, les augmentations de salaires comptent pour \$1,301,709.65. Les dépenses totales ont été de \$18,046,557.90, lesquelles déduites de \$21,345,394.48 de revenu net, laissent un surplus de \$3,298,836.58.

Comparativement à 1908 soit dix ans passés—c'est une augmentation d'environ \$14,000,000 dans le revenu et de \$12,000,000 dans les dépenses, tandis que comparativement à 1898—soit vingt ans passés—c'est une augmentation de près de \$18,000,000 dans le revenu et de \$14,500,000 dans les dépenses. Sans doute, la plus grande partie du revenu provient des grands centres d'affaires: Toronto, \$4,137,678.14; Montréal, \$2,353,045.65; Winnipeg, \$2,452,902.96; Québec, \$311,642.88; Hamilton, \$463,749.62; Halifax, \$278,324; Saint-Jean, N.-B., \$225,882.11; Calgary, \$446,170.28; Vancouver, \$667,280.27; etc. Les revenus provenant des plus petits centres sont absolument insignifiants.

### REVENU D'UN DOLLAR.

En Nouvelle-Ecosse, Whycomagh Mountain ne donne qu'une piastre par année. Turenne, dans la province de Québec (fermé depuis) a rapporté aussi \$1.00, tandis que Manor, au Nouveau-Brunswick, (fermé depuis) Tête de la Baleine, dans Québec, n'ont rapporté que \$3.00 chacun, et Stewartdale, en Nouvelle-Ecosse, \$4.00.

On pourrait résumer comme suit le développement général du service postal du Canada au cours de l'année 1918: 216 bureaux ont été ouverts et 366 ont été fermés, les derniers ayant été fermés à cause de l'extension de la poste rurale.

Le nombre de bureaux de poste vendant des mandats-poste était de 4,930, ce qui était une augmentation de 120 sur le nombre de l'année dernière; et le nombre de bureaux tenant une banque d'épargnes était de 1,318, représentant une augmentation de 6.

La somme d'argent retirée des banques d'épargne des bureaux de poste et le nombre des comptes fermés étaient plus élevés que dans les années précédentes, tandis qu'un nombre moindre de nouveaux comptes ont été ouverts. On croit que ceci a résulté du fait que l'argent avait été versé dans l'achat des obligations de la Victoire.

Le nombre de comptes laissés ouverts le 31 mars 1918 se chiffrait à 125,735 dollars, et le reste au crédit des déposants représentait la somme de \$41,283,478.84.

Le nombre total des mandats de poste émis au cours de l'année a été de 9,919,665, contre 8,698,502 pour l'année précédente. La valeur globale était de \$142,959,167.54 contre \$119,695,535.27 pour l'année précédente; 1,908,142, re-

présentant une valeur de \$26,194,676.43, étaient payables à l'étranger.

Le nombre de mandats de poste émis à l'étranger et payables au Canada a été de 668,990, ce qui représentait une valeur totale de \$9,385,627.24.

Le nombre de mandats de poste émis au Canada à destination des Etats-Unis a été de 1,070,935, et leur valeur était de \$15,741,314.28.

Le nombre de mandats de poste émis aux Etats-Unis pour le Canada a été de 562,558 représentant la somme de \$7,591,506.43.

L'échange des mandats de poste avec le Royaume Uni a été comme suit: \$6,864,578.30 payables dans le Royaume-Uni et \$1,445,621.18 payables au Canada.

En divisant par province la somme des transactions en mandats de poste, on constate que la province d'Ontario en a émis pour la somme de \$40,576,600.80 et a payé à peu près le même montant pour mandats de poste. Ensuite, la Saskatchewan avec \$31,964,230.37 en mandats de poste émis et \$15,399,241 de payés dans la province; Manitoba, avec une émission en mandats de poste de \$11,869,795.74, et un total payé de \$31,430,518.63. La province de Québec a émis \$15,669,297.72 en mandats de poste et en a payés pour la somme de \$16,761,172.67.

### DISTRIBUTION RURALE.

Au cours de la dernière décennie nous avons eu l'établissement de la distribution rurale de la poste. Commencé en 1908, le système se limitait d'abord aux routes publiques qui existaient alors, et en 1912 il s'étendit à tous les habitants des districts ruraux le long des principaux chemins d'un mille ou plus de longueur. On a aussi fait des arrangements, cette année-là, pour permettre aux courriers passant par les routes rurales de vendre des mandats de poste et des bons de poste par l'entremise des bureaux de poste qui se trouvent aux points de départ de leurs routes de distribution, de sorte que maintenant le courrier de distribution rurale, à tous les points de vues, permet à tous les habitants des districts ruraux de jouir de tous les avantages d'un bureau de poste pratiquement à leurs portes. L'introduction du système de distribution rurale a été une cause d'augmentation considérable des frais d'administration du ministère, mais il y a bien peu de personnes, si toutefois il s'en trouve, pour trouver que ces dépenses ne méritaient pas d'être faites.

A la fin de l'année 1918 le service de distribution rurale comprenait 3,674 routes de distribution le long desquelles se trouvaient 173,150 boîtes, soit une augmentation de 8,065 boîtes durant l'année.

Tous les employés ont eu leur part des différentes augmentations qui ont été accordées de temps en temps. De fait, les maîtres de poste des districts ruraux, par exemple, touchent aujourd'hui un traitement qui est presque le double de celui qu'ils recevaient il y a dix ans, le salaire minimum étant de \$60 par année contre \$35 en 1907, \$25 de 1903 à 1907 et \$12 avant l'année 1903.

La guerre a augmenté considérablement le travail général du ministère et de tout le service. Des centaines de mille soldats outre-mer devaient se tenir constamment en communication avec leurs familles, ce qui exigeait l'envoi de dépêches considérables par les méthodes les plus rapides à un moment où les moyens de transport étaient tout un problème. Il fallait aussi surveiller les dépêches de certains pays et cela constamment, et souvent aussi il fallait les censurer afin de déjouer les plans de l'ennemi.

Les timbres d'épargnes de guerre sont commodes à porter et ils sont rémunérateurs.

## COURS PRATIQUES D'AGRICULTURE DANS L'ALBERTA POUR LES SOLDATS

*L'Université de l'Alberta procurera aux soldats réformés des avantages extraordinaires en ce qui concerne l'enseignement agricole.*

### COURS DE CINQ MOIS.

Dans un article de la livraison d'avril de la Gazette Agricole du Canada publiée par le ministère de l'Agriculture, il est fait mention que 75 hommes se sont déjà inscrits au cours agricole pour les soldats réformés de l'Université de l'Alberta. Le cours comporte cinq mois d'instruction en agriculture pratique. Le travail de chaque mois, on dit, est distinct et séparé de celui des autres, de sorte qu'une personne peut entrer le premier de chaque mois et suivre son cours de cinq mois sans que cela nécessite pour lui une attention spéciale ou des travaux particuliers. Tout ce qui n'est pas essentiel est éliminé, et en autant que la chose soit possible, on donne un enseignement pratique.

Les matières du cours comprennent l'entretien des animaux, l'élevage, l'horticulture, l'industrie laitière, charpenterie, la forge, l'élevage des volailles, les machines agricoles et la science vétérinaire.

### ENSEIGNEMENT AUX CHAMPS.

E. A. Howes, B.S.A., doyen du collège agricole de l'Université de l'Alberta et auteur de cet article nous dit: "Nous avons entrepris, au sujet de ces cours, d'ensemencer 3,000 acres au printemps et, à l'été, de défricher 5,000 acres de terre nouvelle.

Dans le cours de l'entretien du bétail l'on juge des animaux dans le pavillon du collège. Le but de ce cours est de faire connaître à l'élève non seulement les types et la valeur des animaux au point de vue du marché, mais encore les diverses caractéristiques des différentes races. L'entretien et les besoins de chacune de ces classes de bestiaux sont compris dans ce cours.

Dans le cours sur l'élevage, on traite de l'ensemencement et la culture du sol d'une manière systématique. Sont compris en horticulture la culture des légumes, la floriculture, le jardinage en paysages, la fructiculture et l'arboriculture.

Le cours d'industrie laitière couvre toutes les particularités du travail, à partir du soin à donner aux animaux jusqu'aux produits divers de l'industrie laitière.

L'aviculture comprend l'enseignement concernant les races de volailles ainsi que le croisement; est compris aussi l'élevage, l'engraissement, l'abatage et la préparation des volailles pour le marché.

### DÉMONSTRATIONS DANS LA CONSTRUCTION.

Dans le cours de charpenterie on enseigne aux hommes à fabriquer des pièces d'outillage ordinaires et à faire les réparations en charpenterie. On étudie aussi les principes de la construction. On est à se procurer des billes et on donnera de l'enseignement sur la manière de construire des cabanes.

Dans le cours de forgeage il est reconnu que l'on a plus comme autrefois de forgeron de village et que, par conséquent, les fermiers ne doivent compter que sur eux-mêmes pour faire les réparations nécessaires à leurs instruments aratoires, pour ferrer les chevaux et exécuter tout autre travail semblable.

Dans le cours de la médecine vétérinaire on enseigne aux étudiants la manière de prendre soin des animaux et de traiter les maladies les plus communes chez ces derniers.

Il ne faut pas oublier que le collège d'agriculture n'était pas outillé pour entreprendre un travail de ce genre. Un vieil atelier a été transformé en forge montée de seize enclumes et outils nécessaires. On a fait servir pour la charpenterie deux pièces de l'édifice d'enseignement technique; ces pièces ont été outillées de douze grands établis capables de servir deux hommes cha-

## ON PEUT MAINTENANT IMPORTER DES ANIMAUX DU ROYAUME-UNI.

Le ministère de l'Agriculture annonce que l'importation des bêtes à cornes, des moutons, des autres ruminants et des porcs du Royaume-Uni a été reprise, pourvu que les animaux ne viennent pas du comté de Yorkshire ou ne passent pas par ce comté. Des avis en sont envoyés aux compagnies de transport maritime, aux éleveurs et aux autres personnes intéressées.

### Les machines belges volées rentrent.

Récemment sont arrivés à la gare de Liège-Kinkempois sept wagons contenant 110,120 kilos de matériel restitué par les Allemands, à l'intervention du ministère des affaires économiques.

Il s'agit de 8 châssis et 5 cuves (poches à laitier) réquisitionnés pendant la guerre aux ateliers des forges de la Providence, à Marchiennes, et transportés par les Allemands à l'Acierie Becker, A.G., à Willich-Crefeld.

Les services belges ont retrouvé, identifié, démonté et expédié ce matériel qui, dès hier, a quitté Kinkempois à destination de Marchiennes.

Un assez grand nombre d'autres wagons contenant des machines et du matériel récupérés de la même façon ont déjà quitté les stations de départ en Allemagne et arriveront incessamment dans les gares régulatrices de Liège ou de Namur, où un service spécial de transport organisé par le ministère des affaires économiques les réexpédiera vers leur destination définitive.

Une partie de l'outillage servant à l'enseignement de l'industrie laitière a été généreusement prêtée par des compagnies commerciales; il a fallu en acheter une autre partie. Une serre-chaude a été ajoutée à l'installation et se prête bien à l'étude du sol, des graines, des fleurs et des végétaux. On a aussi outillé une pièce pour le traitement des graines tel que le nourrissement, vannage et autre genre de traitement. Sans doute, ces travaux étaient supplémentaires et complétaient l'outillage déjà affecté à l'enseignement en matière de soin à donner aux animaux, élevage du bétail et horticulture. C'est un aperçu du travail non classifié:

(a) On est à se procurer des billes et on donnera de l'enseignement sur la manière de construire des cabanes.

(b) On donnera une démonstration pratique dans l'art d'abattre, de dresser et de conserver les porceurs, le tout fait de la même manière qu'à la ferme.

(c) On donnera aussi des démonstrations, dans les cours à bestiaux, dans la pratique de décorner et de marquer les bestiaux.

(d) A l'abattoir affecté à l'établissement de conserve, des carcasses condamnées ont été mises de côté et seront utilisées en vue d'indiquer la nature des maladies qui attaquent le plus souvent les bestiaux.

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

En plus des cours d'études donnés aux soldats réformés à l'Université d'Edmonton, on donne à Calgary un cours d'enseignement professionnel. On a complètement organisé sur des bases nouvelles, au cours de l'hiver, cette division d'enseignement. Ce cours traite surtout de la mécanique à la ferme et les classes comptent déjà 170 hommes. De ce nombre, vingt suivent les cours concernant les moteurs à gaz et les tracteurs, tandis que les autres suivent le cours ordinaire de la mécanique à la ferme.



## Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par l.  
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,  
Rue Sparks, Ottawa.  
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

**Prix de l'abonnement.**  
Un an... \$2.00  
Six mois... 1.00  
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

HOMESTEADS PRIS  
DANS L'OUEST.

Pendant la période close le 22 avril, il y a eu 170 inscriptions de homesteads, contre 119 pour l'année dernière, soit une augmentation de 51. De ce nombre, 42 étaient des concessions de soldats, dit un bulletin du commissaire pro tem de l'immigration à Winnipeg.

Des agents d'Edmonton rapportent qu'il passe chaque semaine par cette ville une moyenne approximative de 150 personnes, la plupart venant des Etats de l'Ouest, en destination des régions de Grande-Prairie et de la rivière La-Paix.

INTÉRÊT A PLACER EN  
TIMBRES DE GUERRE

Au cours d'un rapport récent, l'organisation nationale de l'épargne de guerre dit:

Le 1er mai on a payé \$18,000,000 d'intérêt aux porteurs des bons de la Victoire émis en 1918. C'est de beaucoup le paiement le plus considérable d'intérêt jamais fait d'un seul coup au Canada. Incidemment, ce n'en est qu'un de nombre d'autres semblables, car des Canadiens recevront plus de \$70,000,000 d'intérêt sur obligations de guerre au cours de l'année.

La question se pose, combien de cet argent épargnera-t-on? Les 1,000,000 et plus de porteurs de bons de la Victoire par tout le Dominion deviendront-ils des économistes systématiques, aidant par là et leur pays et eux-mêmes, ou bien discontinueront-ils d'épargner?

Une forte partie de ces \$18,000,000 devrait être placée en timbres d'épargne de guerre, qui sont des obligations du gouvernement tout aussi sûres que les bons de la Victoire. Ces derniers ont lancé dans la voie de l'épargne des centaines de mille personnes qui devraient en conserver l'habitude, ce qui est des plus facile grâce aux timbres d'économie et d'épargne de guerre.

COOPÉRATION PROVINCIALE  
DANS LA STATISTIQUE HUMAINE

## Règlements qui régiront les rapports entre le Bureau fédéral des statistiques et les autorités provinciales en ce qui concerne la statistique des naissances, mariages et décès.

Les règlements établis dans le but d'éviter la duplication des méthodes de compilation et de publication de la statistique humaine du Canada, résultat des conférences de juin et décembre 1918, sont incorporés dans un arrêté en conseil sanctionné le 22 avril, qui déclare aussi que le projet de loi dit "Model Vital Statistics Act", ratifié à ces conférences, devrait servir de base aux lois concernant la statistique humaine des diverses provinces. Voici l'arrêté:

Attendu que le ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce fait rapport que dans le but de trouver des moyens d'éviter la duplication du travail et assurer l'uniformité des méthodes employées pour recueillir, compiler et publier la statistique des mariages, naissances et décès par le Bureau fédéral des statistiques et les bureaux provinciaux de statistique humaine, deux conférences ont eu lieu—l'une en juin et l'autre en décembre 1918—entre les fonctionnaires de ces bureaux, où il a été décidé ce qui suit:

(1) Que le projet de loi dit "Model Vital Statistics Act", préparé par le Bureau fédéral des statistiques, ainsi que ratifié aux conférences susdites, devrait servir de base aux lois concernant la statistique humaine des diverses provinces;

(2) Que les provinces devraient s'engager à obtenir les rapports des mariages, naissances et décès sur les formules prescrites, ainsi qu'approuvées et adoptées à la conférence de décembre, le Bureau fédéral des statistiques devant fournir les formules gratuitement;

(3) Que les provinces devraient adresser au Bureau fédéral des statistiques, à telles dates qui pourraient être fixées, les rapports originaux des naissances, mariages et décès ou des copies authentiquées de ces rapports, le Bureau fédéral devant faire la compilation et la tabulation mécanique.

Par conséquent, il plait à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, afin d'assurer une base de coopération mutuellement satisfaisante entre le ministre et les registraires généraux des

diverses provinces, ainsi que dit ci-dessus, d'approuver par les présentes les règlements suivants:

1. Le Bureau fédéral des statistiques peut recevoir des transcriptions ou copies authentiquées des rapports originaux des mariages, naissances et décès faites par les ministres de la religion, médecins, entrepreneurs de pompes funèbres ou autres personnes auxquelles il incombe de faire tels rapports.

2. Ces copies doivent être adressées par le département provincial chargé de l'application de la loi des statistiques humaines dans chaque province, au Bureau fédéral des statistiques, tous les trois mois ou tous les mois aux dates fixées.

3. Pour chaque transcription ou copie dûment libellée du rapport original de chaque naissance, mariage ou décès, le ministre peut payer au registraire général telle rémunération dont il peut être mutuellement convenu. Il peut aussi imprimer et fournir gratuitement les formules prescrites sur lesquelles les ministres de la religion, médecins, entrepreneurs de pompes funèbres feront leurs rapports aux registraires.

4. Rien dans les paragraphes qui précèdent n'empêchera une entente entre le Bureau des statistiques et un département provincial quelconque, en vertu de laquelle, les rapports originaux pourront être adressés au bureau pour transcription, compilation et rapport afin d'éviter la duplication du travail et les frais cléricaux.

5. Le Bureau des statistiques compilera, classera et publiera la statistique humaine pour le Canada en général, et chaque mois ou tous les trois mois il pourra fournir à chaque province, d'après un plan déterminé, des compilations de ladite statistique.

6. Le Bureau des statistiques coordonnera aussi la statistique de l'émigration et de l'immigration avec la statistique humaine, et en faisant le recensement de la population il recueillera les données nécessaires pour les fins de la statistique humaine et de sa compilation.

7. Le ministre peut, de temps à autre,

à même le crédit pour le Bureau des statistiques, prendre une somme n'excédant pas \$2,000 pour payer les frais d'un représentant de chaque province pour assister à une conférence de statisticiens à Ottawa. Cette conférence aura pour but d'assurer une union officielle et personnelle plus étroite entre les fonctionnaires de l'enregistrement des diverses provinces et une meilleure coopération entre les bureaux du gouvernement et autres organisations intéressées dans l'amélioration et l'usage de la statistique humaine, ainsi que pour assurer l'introduction de méthodes efficaces d'enregistrement de la statistique humaine en ce qui concerne la santé publique et les fins légales, y compris la révision de temps à autre du classement des causes de décès; assurer l'uniformité des méthodes employées pour recueillir, conserver, corriger et compiler les rapports de l'enregistrement et publier la statistique qui en résulte; et en général inspirer une juste appréciation de la nécessité et de l'importance de la statistique humaine.

8. Après chaque révision décennale de la statistique internationale des maladies et causes de décès, le ministre peut faire préparer un manuel de la liste internationale des causes de décès contenant (1) les termes de la liste française ou autant de ces termes qui peuvent être convenablement usités en anglais, (2) des termes basés sur les certificats médicaux des causes de décès d'après les rapports des médecins canadiens.

9. Le ministre peut aussi préparer et fournir gratuitement aux registraires provinciaux, pour distribution à tous les médecins dûment qualifiés du Canada, un agenda de médecin conforme à la liste internationale des causes de décès.

10. Les dispositions des règlements ci-dessus ne s'appliqueront qu'aux provinces qui adopteront le projet de loi modèle comme base de leurs lois concernant la statistique humaine ou qui ont déjà adopté des lois qui sont conformes aux points saillants de ce modèle, et pourvu que les formules fournies par le Bureau fédéral des statistiques soient employées pour les rapports originaux, et pourvu de plus que chaque province prouve qu'elle a reçu des rapports d'au moins 90 pour 100 de tous les mariages, naissances et décès dans chaque année civile.

Le ministre ci-dessus mentionné est le ministre de l'Industrie et du Commerce.

## NOUVELLES ARMES DU CANADA

Les quatre anciennes provinces étaient seules représentées en vertu du mandat donné par la reine Victoria en 1867.

Bien que les armes véritables du Canada soient celles des quatre provinces, écartelées dans l'écusson, conférées par le mandat royal de Sa Majesté la reine Victoria, daté du mois de mai 1867, la coutume des autorités fédérales et provinciales a été d'ajouter les armes de chaque nouvelle province dès qu'elle entrerait dans la confédération. A la recommandation du secrétaire d'Etat, un comité a été nommé pour faire rapport sur l'opportunité d'adresser à Sa Majesté le roi, par l'entremise du "College of Heraldry", une requête de modifier les armes du Canada. Un arrêté en conseil nommant ce comité a été sanctionné le 26 mars. Voici cet arrêté:

Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du secrétaire d'Etat, daté le 13 février 1919, représentant que par mandat royal de feu Sa Majesté la reine Victoria, daté le 26 mai 1867, des armes ont été accordées au Dominion du Canada et aux diverses provinces qui le composaient alors, les armes du Dominion étant celles des quatre provinces, écartelées. Depuis cette date, des provinces ont de temps à autre été ajoutées au Dominion et des armes leur ont été accordées. Dans au moins un de ces cas des supports, un cimier et une devise ont été ajoutés par mandat royal aux armes provinciales, et dans d'autres cas de telles additions ont été projetées.

Bien qu'aucun changement n'ait été fait dans le mandat royal de feu Sa Majesté la reine Victoria, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi que le public en général ont ajouté sans autorisation les armes des nouvelles provinces à celles des quatre premières provinces, et il est représenté que les armes des diverses provinces autres que les quatre premières devraient être ajoutées aux armoiries.

Par conséquent, le ministre recommande qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport concernant l'opportunité d'adresser à Sa Majesté le roi, par l'entremise du "College of Heraldry", une requête demandant de modifier les armes du Canada, et que ce comité se compose du sous-secrétaire d'Etat, du sous-secrétaire d'Etat pour les affaires

## Prix du bacon canadien en Angleterre.

La liste comparative suivante, adressée à la Commission canadienne du commerce, à Ottawa, donne les prix du jambon vert ou bacon, dans sa première enveloppe et à l'entrepôt, ainsi que fixés par le Contrôleur des vivres d'Angleterre pour la vente par les agents du ministère des Vivres.

	Le quintal, schelling.
Wiltshire, canadien . . . . .	180
Classe A, américain . . . . .	176
Cumberland, canadien . . . . .	177
Classe A, américain . . . . .	175
Jambon, L.C., canadien . . . . .	178
Classe A, américain . . . . .	176

## Saumon en conserve dans le Royaume-Uni.

A partir du 26 mars, le Contrôleur des vivres de l'Angleterre a fixé le prix de détail maximum suivant pour le saumon en conserve: Grade 1 s., grosse boîte, 1s. 8½d. la boîte; 1s., boîte plate, 1s. 11d.; grade 2, 1s., grosse boîte, 1s. 2½d.; 1s., boîte plate, 1s. 5d.

extérieures, de l'archiviste fédéral et du major général W. G. Gwatkin.  
Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.  
RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.



**LE COMMERCE DE  
L'ANNÉE A ÉTÉ DE  
\$2,124,057,238**

Baisse prévue dans le chiffre des exportations depuis qu'on a cessé de manufacturer et d'expédier des munitions.

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL.**

Les chiffres récemment publiés du commerce canadien, pour l'exercice financier clos le 31 mars 1919, sont d'une valeur spéciale parce que, comprenant les rapports des quatre mois et demi suivant la signature de l'armistice, ils donnent une assez bonne idée de la tendance du commerce et de son volume probable pour la période dans laquelle entrent maintenant l'industrie et le commerce du Canada.

Le commerce total du Canada pour l'exercice financier a été de \$2,124,057,238. C'est une diminution de \$378,492,397, comparé à 1917-18, l'exercice le plus remarquablement prospère dans les annales du commerce canadien, quand les chiffres ont atteint le maximum de \$2,502,549,635. En 1916-17, les rapports atteignaient le total de \$1,996,706,671. Les exportations ont baissé de \$332,413,978 et les importations de \$43,078,415.

Comme conséquence de la suspension des hostilités, on devait s'attendre à une baisse marquée dans les exportations, car le pays n'envoie plus outre-mer des munitions qui se sont élevées parfois jusqu'à plus de \$30,000,000 par mois. Pour l'année, la diminution dans l'exportation des produits manufacturés a été de \$87,318,348; pour le mois de mars seul, cette diminution fut d'environ \$37,000,000, comparé au mois correspondant de 1918. En fait de cartouches seulement, l'exportation est tombée de \$351,343,000 en 1917-18 à \$209,735,531.

Ce fut cependant dans l'exportation des produits agricoles que la plus forte diminution s'est fait sentir, car elle a été de \$297,893,751 moindre que celle de l'année précédente, la baisse dans l'exportation du blé seul y étant représentée par \$270,436,000 de ce montant total. Il serait bon, toutefois, d'expliquer à ce propos qu'il y a actuellement dans les élevateurs et les entrepôts en général, par tout le Canada, 42,000,000 de boisseaux de blé prêts pour l'exportation et que c'est au fait qu'on n'a pu les transporter à date qu'il faut surtout attribuer la baisse remarquable qu'on a constatée cette année dans les exportations de cette classe de marchandise.

Les exportations ont augmenté de \$25,062,387 pour les produits d'animaux, de \$14,124,940 pour ceux des forêts, de \$4,534,921 pour les pêcheries et de \$3,679,461 pour les produits de la mine.

Les droits perçus pendant l'année se sont élevés à \$158,044,456, comparés à \$161,588,465 l'année dernière et \$147,623,230 en 1916-17. Il y a eu une baisse de \$16,000,000, approximativement, dans la valeur des marchandises imposables et de \$40,254,000,

**SOMMAIRE DU COMMERCE DU CANADA**

	Douze mois finissant en mars.		
	1917.	1918.	1919.
	\$	\$	\$
<b>Importations pour consommation—</b>			
Marchandises exemptes de droits de douane	411,708,206	542,319,623	526,495,717
Marchandises sujettes aux droits de douane	383,622,697	420,202,224	389,947,715
<b>Total des importations, marchandises...</b>	<b>845,330,903</b>	<b>962,531,847</b>	<b>916,443,432</b>
<b>Droits perçus ...</b>	<b>147,623,230</b>	<b>161,588,465</b>	<b>158,044,456</b>
<b>Exportations canadiennes—</b>			
Les mines	85,616,007	73,760,502	77,439,963
Les pêcheries	24,899,253	32,002,151	37,137,072
Les forêts	55,907,209	51,899,704	70,024,644
Produits animaux	127,795,468	172,743,081	197,805,478
Produits agricoles	373,413,701	567,713,584	269,819,833
Objets manufacturés	477,399,676	636,602,516	519,284,268
Divers	6,353,554	4,706,250	6,102,548
<b>Total des exportations, marchandises...</b>	<b>1,151,375,768</b>	<b>1,540,027,768</b>	<b>1,207,613,806</b>
<b>Importations, par pays—</b>			
Royaume-Uni	107,071,181	81,302,403	73,024,016
Australie	762,113	2,356,655	4,963,446
Indes orientales anglaises	6,899,783	17,451,226	15,223,434
Guyane anglaise	1,192,892	6,716,647	6,747,072
Afrique méridionale anglaise	221,476	553,362	1,300,259
Antilles anglaises	14,239,005	10,550,550	8,437,825
Hong-Kong	1,398,984	1,805,515	2,121,909
Terre-Neuve	1,146,958	2,947,527	3,098,834
Nouvelle-Zélande	2,242,515	3,735,559	7,855,436
Autres parties de l'Empire britannique	1,932,608	1,611,037	888,207
République Argentine	2,702,071	984,955	1,139,267
Bésil	1,062,485	990,777	1,156,332
Chine	1,128,342	1,336,890	1,954,466
Cuba	610,807	1,085,547	3,040,953
France	6,480,476	5,274,053	3,641,244
Italie	1,227,007	771,187	555,112
Japon	8,122,735	12,250,319	13,618,122
Hollande	1,234,993	1,054,176	495,409
Etats-Unis	664,219,653	791,906,127	746,937,509
Autres pays	14,434,818	18,829,335	29,244,580
<b>Exportations, par pays—</b>			
Royaume-Uni	742,147,537	815,480,069	531,900,977
Australie	6,549,546	8,653,635	14,019,629
Indes orientales anglaises	1,455,263	3,774,475	3,831,741
Guyane anglaise	1,631,295	1,978,323	2,646,169
Afrique méridionale anglaise	3,447,802	5,065,618	11,092,299
Antilles	5,165,278	6,838,763	10,199,126
Hong-Kong	791,462	1,003,900	995,116
Terre-Neuve	6,517,529	10,191,564	11,327,074
Nouvelle-Zélande	2,302,240	4,089,823	6,227,509
Autres parties de l'Empire britannique	4,031,394	1,712,316	3,170,119
République Argentine	1,678,585	1,203,142	4,603,130
Bésil	1,028,163	974,638	4,088,534
Chine	408,002	1,954,055	2,856,933
Cuba	2,967,053	4,015,940	5,035,075
France	64,039,192	201,044,076	96,103,142
Italie	11,226,051	3,336,059	13,181,513
Japon	1,205,067	4,861,244	12,245,430
Hollande	6,561,480	2,462,574	118,985
Etats-Unis	280,616,330	417,812,807	451,923,170
Autres pays étrangers	10,010,409	13,565,547	18,047,195

dans la valeur des articles admis en franchise.

Pendant l'année, 56 pour 100 du commerce total du Canada a été fait avec les Etats-Unis, les chiffres étant de \$1,200,860,679 sur un total de \$2,124,057,238. Vingt pour cent du commerce total, soit \$604,944,993, a été avec le Royaume-Uni, et 34 pour 100, ou \$739,990,000, avec l'empire britannique en général.

Le commerce, dans les limites de l'empire, a baissé jusqu'à concurrence de \$297,000,000 pendant l'année, les chiffres étant de \$719,990,227 contre \$1,016,821,857 en 1917-18. La diminution des importations fut d'environ \$4,500,000. Les exportations ont baissé de \$888,788,376 en 1918 à \$596,329,789. Les exportations au Royaume-Uni ont été de \$531,920,977, contre \$845,480,069 pour 1917-18. Les importations du Royaume-Uni ont été de \$73,024,016, contre \$81,302,403 pour l'année précédente. Pour le commerce avec les Etats-Unis, les importations ont diminué de \$45,000,

000, tandis que les exportations à ce pays augmentaient de \$37,000,000.

Au sujet des exportations du Canada à certaines parties de l'empire, elles ont été réparties comme suit: Royaume-Uni, \$531,920,977; Australie, \$14,019,629; Sud-Africain, \$11,932,299; Terre-Neuve, \$11,327,074; Indes Occidentales, \$10,199,126; Nouvelle-Zélande, \$6,227,509; Indes Orientales, \$3,831,741; la Guyane, \$2,646,169.

Quant aux importations, celles des autres parties de l'empire ont été comme suit: Royaume-Uni, \$73,024,016; Indes Orientales, \$15,923,434; Indes Occidentales, \$8,437,825; Nouvelle-Zélande, \$7,855,436; la Guyane, \$6,747,072; Australie, \$4,963,446; Terre-Neuve, \$3,098,834; Hong-Kong, \$2,121,900.

D'après le rapport de la commission d'enregistrement du Canada, le Manitoba compte 59,860 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, qui sont nées à l'étranger. De ce nombre, 29,055 se sont fait naturaliser.

**LA COMMISSION  
D'ÉTABLISSEMENT  
ET LES SOLDATS**

Elle définit exactement quels sont ceux qui bénéficient de la loi concernant l'établissement des soldats.

**LES MARINS INCLUS.**

Le grand nombre de demandes de renseignements reçues par la Commission d'établissement des soldats indiquent que l'éligibilité des soldats licenciés à bénéficier des dispositions de la loi n'est pas encore bien comprise de tous, les commissaires ont cru devoir en donner une nouvelle définition comme suit:

Ceux qui ont droit à bénéficier de la loi concernant l'établissement des soldats sont:

1. Tout membre des forces expéditionnaires navales ou militaires du Canada, du Royaume-Uni ou d'aucun des dominions britanniques autonomes pendant la présente guerre qui a servi sur le terrain même de la guerre ou qui a quitté le pays dans lequel il s'est enrôlé et dont le congé définitif comporte un dossier honorable. Le service aux Etats-Unis ou aux Bermudes est considéré un service au Canada.

2. Tout sujet britannique résidant au Canada avant la guerre qui a été engagé dans le service actif sur le terrain même de la guerre dans les forces navales ou militaires d'aucun des pays alliés de Sa Majesté dans la présente guerre et dont le congé définitif comporte un dossier honorable.

3. La veuve de toute telle personne ci-dessus décrite qui serait morte en service actif.

4. Dans le cas du corps expéditionnaire canadien, toute personne qui n'ayant servi qu'au Canada a reçu quelque blessure ou incapacité par suite de ce service et qui a droit à une pension; ou la veuve de tout membre du C.E.C., qui serait mort pendant qu'il faisait partie de ce corps, avant de quitter le Canada.

**Les Allemands ont ruiné la culture du lin en Belgique.**

On sait qu'avant la guerre la région de Courtrai était un centre de production du lin d'importance européenne, au point que la ville comptait, pour cette raison, une forte colonie anglaise et irlandaise. Or, tout le domaine linier est ruiné. Les grands bacs appelés "hekken" dans la région, dans lesquels on mettait le lin rouir dans la Lys, ont été vendus par les Allemands, pour servir de bois à brûler, bien au-dessus de leur valeur. Ils en ont pris pour des millions de francs. Le cuivre des moulins à lin et des autres machines si précieuses a été réquisitionné. Les militaires cantonnent dans des conditions lamentables dans les usines. Et les célèbres "Leiemerschen", les prairies sur lesquelles on blanchissait le lin, ont été labourées et plantées de tabac et de pommes de terre. Et que de fertiles terres à lin ont été retournées et retournées encore, combien ont été champs de bataille, le sont redevenues et sont incultes pour nombre d'années. On travaille néanmoins avec ardeur pour les remettre en bon état.

**Essences de bois à pâte.**

On emploie au Canada pour la pâte à papier sept essences d'arbres: l'épinette, le sapin balsamique, la pruche, le peuplier, le pin, le mélèze et le cèdre. De ces variétés, c'est l'épinette qui produit le plus de pâte, puis viennent dans l'ordre indiqué, le sapin, la pruche, le peuplier, le pin, le mélèze et le cèdre. Cette information est fournie par le bureau fédéral des statistiques dans son rapport sur la pâte et le papier pour 1917, au sujet du recensement de l'industrie.



## ALLOCATIONS AUX SOLDATS PENDANT L'ENTRAÎNEMENT

*Texte de l'arrêté en conseil accordant des allocations aux familles de soldats qui s'entraînent à l'agriculture.*

### DÉTAILS DE LA DISTRIBUTION.

Un arrêté en conseil donne force de loi au projet de la Commission de l'établissement des soldats de contribuer à la subsistance des familles des soldats pendant que ces derniers s'entraînent à l'agriculture. Cet arrêté en conseil, qui porte la date du 22 avril, se lit comme suit :

Attendu que le ministre de l'Intérieur fait rapport qu'en vertu de la loi d'établissement des soldats de 1917, la Commission d'établissement des soldats a le pouvoir d'appliquer ladite loi aux colons qui y sont mentionnés et, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, de prendre des dispositions pour placer chez des fermiers les soldats de retour, établir des stations agronomiques, désigner des instructeurs et des inspecteurs pour les fermes et donner aux épouses et dépendants des colons l'enseignement nécessaire dans la science domestique.

La Commission s'occupe depuis longtemps de l'enseignement de l'agriculture aux soldats ; elle a élaboré un plan général à cet effet et est aujourd'hui en mesure de mettre ce plan à exécution, y compris l'enseignement et la direction dans la conduite du ménage pour les épouses et les dépendants, plan qui, de l'avis de la Commission, devrait être immédiatement mis à exécution. La Commission est d'avis que pour assurer la réalisation du projet il importe que des mesures soient prises pour couvrir les frais de subsistance des familles des colons pendant la période d'enseignement agricole, surtout pour les colons qui ne reçoivent pas de salaire, étant donné qu'il est particulièrement désirable qu'ils aient conservé une aussi forte partie que possible de leurs économies lorsqu'ils s'établissent sur leurs fermes respectives. Le ministre de l'Intérieur est d'accord sur ce point avec la Commission d'établissement des soldats.

Par conséquent, il plait à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la loi d'établissement des soldats, 1917, et de la loi des mesures de guerre, 1914, de décréter par les présentes ce qui suit :

1. La Commission peut payer à tout colon qui reçoit l'instruction agricole comme susdit des allocations d'après l'échelle ci-dessous, mais nulle allocation ne sera continuée au delà de trois mois à un colon qui suit un cours d'instruction dans un centre d'enseignement agronomique, et nulle allocation ne sera payée pour plus de douze mois à un colon qui s'instruit en agriculture à l'emploi d'un fermier.

2. Subordonnement aux dispositions du paragraphe précédent, ainsi que du paragraphe 4 des présentes, l'allocation payable à un colon pour lui-même et ses dépendants au cours de la période d'instruction dans un centre agricole n'excédera pas celles que fixe l'échelle suivante :

(a) S'il est sans dépendants, par mois, \$10.

(b) S'il a une épouse, ou une épouse et un enfant, ou une épouse et des enfants, par mois : (i) pour tel colon et son épouse, \$35 ; (ii) pour un enfant, \$6 ; (iii) pour plus d'un enfant, six dollars pour un des enfants et cinq dollars pour chaque autre enfant ; pourvu que le total de l'allocation mensuelle aux enfants n'excède pas vingt-cinq dollars.

(c) S'il est veuf avec un enfant ou des enfants, par mois : (i) pour chaque colon, \$10 ; (ii) pour un enfant, \$15 ; (iii) pour deux enfants, \$25 ; (iv) pour plus de deux enfants, \$25 pour deux de ces enfants et \$5 pour chaque autre enfant ; toutefois, le ma-

ximum pour tous les enfants sera de \$40.

(d) S'il n'a ni femme ni enfant, mais qu'il a un parent ou des parents ou une personne *in loco parentis*, ou un frère ou une sœur ou des frères ou des sœurs qui dépendent de lui, par mois : (i) pour chaque tel colon, \$10 ; (ii) pour tous tels dépendants, maximum, \$20.

3. Subordonnement aux dispositions de l'avant-dernier paragraphe et du paragraphe 4 des présentes, les allocations payables à un colon pour ses dépendants au cours de son entraînement et pendant qu'il travaille avec un fermier n'excéderont pas les allocations fixées dans le tarif suivant :

(a) S'il a une épouse, ou une épouse et un enfant, ou une épouse et des enfants, par mois : (i) pour l'épouse, \$20 ; (ii) pour un enfant, \$6 ; (iii) pour plus d'un enfant \$6 pour un des enfants et \$5 pour chaque autre enfant ; mais le maximum pour tous les enfants sera de \$25.

(b) S'il est veuf avec un enfant ou des enfants, par mois : (i) pour un enfant, \$10 ; (ii) pour plus d'un enfant \$10 pour l'un d'eux et \$5 pour chaque autre enfant ; mais le maximum pour tous les enfants sera de \$30.

(c) S'il n'a ni épouse ni enfant mais qu'il a un parent ou des parents ou une personne *in loco parentis* ou un frère ou une sœur ou des frères ou des sœurs qui dépendent entièrement de lui, maximum pour tous ces dépendants, \$30.

4. Nulle allocation ne sera payée pour l'enfant, le frère ou la sœur d'un colon recevant l'instruction comme susdit qui, si c'est un garçon, a plus de seize ans, et si c'est une fille, plus de dix-sept ans ; toutefois, si l'enfant, le frère ou la sœur, à cause d'infirmité physique ou mentale est incapable de se suffire à lui-même, l'allocation peut être continuée jusqu'à ce que tel enfant, frère ou sœur ait atteint l'âge de vingt-un ans. De plus nulle allocations ne sera payée pour un enfant, un frère ou une sœur après le mariage de tel enfant, frère ou sœur.

5. Ladite allocation sera payée directement au colon, sauf dans certains cas où la Commission en décidera autrement.

6. La Commission décidera si une personne est ou non dépendante d'un colon et pourra de temps à autre exiger des preuves à cet effet.

7. En plus des allocations mentionnées plus haut, les colons recevant l'instruction agricole dans un centre d'enseignement agronomique peuvent aussi être logés et nourris, et les colons recevant l'instruction pratique à l'emploi d'un fermier pourront garder toute rémunération à eux payée par le fermier.

8. La Commission a le pouvoir de faire tous règlements qu'elle juge nécessaires pour l'administration efficace de l'échelle d'allocations établie par les présentes.

9. Cette échelle d'allocations sera en vigueur à partir de la date fixée par la Commission.

10. Toutes les dépenses en rapport avec l'application des dispositions du présent arrêté seront mises au compte du crédit octroyé par le Parlement pour les fins de la loi d'établissement des soldats, 1917, et des lois la modifiant.

11. L'expression "colon" dans le présent arrêté a la même signification que dans la loi d'établissement des soldats, 1917.

### Les mines de la Colombie-Britannique sont en pleine activité.

Plus de cinquante mines de la Colombie-Britannique sont en exploitation et envoient du minéral au fondeur de Trail, dit un rapport venant du bureau de Winnipeg du ministère de l'Immigration et de la Colonisation. Depuis le premier jour de l'année la mine Sullivan, à Kootenay-Est, a envoyé 38,910 tonnes de minéral ; la mine Centre Star, à Rossland, 21,961 ; la mine Emma, à Greenwood, C.-B., 6,702 tonnes ; et la mine Le-Roi n° 2, 1,368 tonnes.

### La dette nationale du Canada.

La dette nationale du Canada en 1914 était de \$46 par tête. Elle dépasse maintenant \$270. Seule l'augmentation du commerce peut nous aider à supporter ce nouveau fardeau.

## COMMENT SE FONT LES PAIEMENTS DES GRATIFICATIONS

### Le ministère de la Milice explique la procédure à suivre pour réclamations d'allocations supplémentaires.

Dans le but d'éclaircir certaines difficultés se rapportant aux gratifications accordées aux soldats pour leur service de guerre, le ministère de la Milice publie les renseignements suivants : C'est le quartier général de la Milice, à Ottawa, qui s'occupe du règlement de toutes les réclamations de gratifications pour service de guerre présentées par des soldats de tous rangs qui ont été retranchés du corps expéditionnaire canadien avant le 11 novembre 1918.

Il faut transmettre par l'entremise du trésorier du district militaire dans lequel le postulant a été licencié la déclaration statutaire à laquelle on aura annexé un certificat indiquant le montant de solde acquitté après le congé définitif.

Jusqu'au 22 avril, on a reçu 33,931 demandes de gratification de soldats licenciés antérieurement au 11 novembre 1918. De ce nombre, 2,800 ont été reçues depuis le 1er avril et, à date, on a émis 89,190 chèques dont 34,841 représentent le premier versement à des soldats et à leurs dépendants, 27,445 le deuxième versement, 25,104 le troisième et 1,800 le quatrième versement. Le paiement des gratifications pour service de guerre, en vertu de l'arrêté en conseil, a été commencé le 1er février dernier.

Bien que des difficultés aient surgi au sujet de certaines demandes et qu'il reste encore quelques réclamations en suspens, dans chaque cas où la déclaration statutaire a été reçue au quartier général de la milice avant le 17 avril on a émis un chèque pour le premier paiement, ou bien on a écrit une réponse ou encore, l'on a donné avis de la nécessité de poursuivre l'investigation.

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN ANGLETERRE.

Dans certains cas où le soldat a fait une partie de son service dans une unité impériale, on a dû demander des renseignements en Angleterre pour vérifier le montant de la gratification rapporté comme ayant été payé par les autorités impériales ; la procédure reste en suspens tant que la réponse n'a pas été reçue. Dans d'autres cas où le soldat se serait enrôlé en août ou septembre 1914, une correspondance considérable s'impose afin de vérifier le nom de l'unité de milice active, vu que les papiers d'attestation du C.E.C. n'indiquent aucun service antérieur à la fin de septembre, quand la plupart de ces soldats ont été assermentés à Valcartier.

Il s'est aussi rencontré des cas où le service tel que démontré par le bureau des archives au Canada différait du service réclamé par le soldat. Il a fallu alors en référer aux autorités outremer.

A l'exception des demandes au sujet desquelles une enquête supplémentaire a dû être instituée, tous les cas sont considérés d'après l'ordre dans lequel la déclaration statutaire a été reçue au quartier général de la milice, et dans le cas où tout postulant dont la réclamation a été adressée au trésorier du district dans lequel il a été licencié avant le 11 avril et qui n'aurait reçu ni un chèque ni une réponse au sujet de sa réclamation, il devrait en donner avis au trésorier général, quartier général de la milice, Ottawa, spécifiant la date de l'envoi de sa déclaration statutaire et le district militaire dans lequel il a obtenu son congé définitif.

## VALEUR DES ENGRAIS CHIMIQUES POUR LES JARDINS

### Des expériences ont donné comme résultats une augmentation de 16 pour cent dans le rendement, nous disent les rapports.

L'emploi intelligent des engrais chimiques dans la culture des jardins constitue un des facteurs les plus importants qui décideront des profits dans les récoltes. La nécessité d'obtenir le rendement le plus considérable possible de la culture d'un lopin de terre, est d'une urgence plus grande aujourd'hui qu'à n'importe quelle époque du passé. En dehors de cette nécessité nationale, nous dit un bulletin publié par le ministère de l'Agriculture concernant les fermes expérimentales, l'agriculteur se doit à lui-même de profiter de tous les moyens à sa disposition qui tendront à augmenter son utilité et sa puissance en matière de gain, et dans l'amélioration de nos méthodes agricoles l'emploi de fertilisants artificiels joue un rôle de la plus grande importance.

Sans doute l'engrais d'étable restera toujours l'engrais fondamental pour tous les genres de culture. Cependant, il est très nécessaire d'ajouter à celui-ci un engrais chimique si l'on veut obtenir un composé d'engrais qui donnera les meilleurs résultats. Ceci a été clairement démontré au cours d'une série d'expériences faites à la ferme expérimentale de Fredericton, N.-B., au cours des étés de 1914, 1915, 1916 et 1917.

Pour ces expériences on a choisi deux lopins ensemencés de légumes les plus ordinaires ; sur un de ces lopins on a employé du fumier d'étable à raison de 30 tonnes à l'acre, et sur l'autre on a fait servir du fumier d'étable mélangé d'engrais chimique et employé à raison

### Prix maximum pour la farine en Angleterre.

Le Contrôleur des vivres de l'Angleterre, d'après un câblogramme venant de Londres, a fixé le prix maximum de la farine fine, du sumpus des meuniers, à 12 l. par tonne ; 11 l. par tonne.

de 15 tonnes à l'acre—l'engrais chimique employé dans ce dernier cas dépendant des exigences des légumes particulières qu'on y avait semés.

En prenant la moyenne des résultats obtenus, les lopins engraisés avec du fumier mélangé d'engrais chimique ont donné une augmentation de rendement de 16 pour 100 sur les lopins où l'on n'avait employé que du fumier d'étable. Pour les récoltes prises séparément, le pourcentage d'augmentation a été comme suit : fèves, 8.5 ; betteraves, 8 ; carottes, 14 ; céleri, 15 ; oignons, 12, et tomates, 35.5.

Non seulement le rendement des lopins sur lesquels on a employé du fumier mélangé avec de l'engrais chimique a été plus considérable, mais la qualité des produits a été supérieure dans presque tous les cas, et, surtout pour les tomates, la date de maturité a été de beaucoup hâtée.

Un des traits les plus frappants qui se sont dégagés de ces expériences a été que ces augmentations de rendement, amélioration dans la qualité et une maturité précoce, ont été obtenues à un coût sensiblement diminué. L'engrais chimique employé coûtait de \$6 à \$9.60 l'acre sur les divers lopins, soit une moyenne de \$7.80 l'acre. Si l'on considère les lopins sur lesquels on n'a employé que du fumier d'étable qui coûte environ \$1 la tonne, on constate que l'engraisement de ces lopins a coûté \$30 l'acre, tandis que l'engraisement des autres lopins où l'on a employé un engrais mélangé a coûté \$22.80 l'acre.

Ceci démontre d'une manière conclusive que le mélange du fumier d'étable avec de l'engrais chimique est de la plus grande importance dans la culture des légumes de jardin.



## POLITIQUE INDUSTRIELLE BRITANNIQUE; DECLARA- TION OFFICIELLE

*Sir Auckland Geddes déclare officiellement qu'aucunes restrictions ne seront imposées sur les marchandises de l'empire.*

### Sans le consentement du Cabinet.

La déclaration définitive faite au Parlement britannique, le 10 mars, par sir Auckland Geddes, ministre de la Reconstruction, concernant la politique industrielle du gouvernement, est d'une importance capitale non seulement pour les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne, mais encore pour toutes les compagnies des autres pays qui sont intéressées dans l'exportation au Royaume-Uni.

Sir Auckland Geddes déclara que le gouvernement avait décidé qu'aucunes restrictions ne seraient, ou ne continueraient d'être, imposées sur les marchandises venant d'une partie quelconque de l'empire, sans le consentement préalable du cabinet, lequel ne serait accordé qu'en face d'une nécessité absolue et actuellement imprévue. Tous les matériaux bruts devant servir aux industries locales seraient maintenant admis sans restrictions. Quelques articles fabriqués qui constituent le matériel nécessaire aux manufacturiers du Royaume-Uni seraient admis sans restrictions, sauf dans le cas où ces articles seraient produits par des industries qu'il était urgent d'encourager dans le Royaume-Uni et qui demandaient de la protection et, dans ce cas, ils seraient sujets à des restrictions. Les produits manufacturés seraient sujets à des restrictions lorsqu'ils ne seraient pas considérés essentiels à la consommation dans le Royaume-Uni, ou lorsqu'ils proviendraient des industries britanniques demandant d'être mises à l'abri de la compétition étrangère pendant leur époque de rétablissement, industries qui avaient été désorganisées pour des fins de guerre ou qui ont été créées ou encouragées à cause de circonstances amenées par la guerre. Cette politique serait adoptée pour la période de transition et serait de nouveau étudiée au premier septembre. Cependant, aucune promesse n'est faite qui pourrait faire croire que les restrictions seront abolies même à cette date.

### RESTRICTIONS SUR L'EXPORTATION.

Le gouvernement britannique serait à conclure une entente expéditive en ce qui a trait aux affaires d'Europe afin que l'embargo soit levé le plus tôt possible. Le gouvernement s'efforce aussi de restaurer l'exportation à l'étranger de Londres et autres ports, malgré le fait que ceci entraîne de nombreuses difficultés.

Il y a une grande diminution de produits dans les marchés d'outre-mer, et, en conséquence, il importe de stimuler les industries à l'intérieur. Les travaux publics seront les premiers à recevoir l'appui de la caisse publique, puisqu'ils pourront donner de l'emploi à une main-d'œuvre considérable. On se propose d'activer et de stimuler les industries domestiques tandis que les marchés étrangers cherchent à recouvrer leur état normal. Sir Auckland Geddes déclara qu'il n'entrerait pas dans les détails, mais il ajouta que le point qu'il voulait faire ressortir était que le gouvernement avait déjà tracé sa ligne de conduite en matière d'industries. Il croit sincèrement que l'industrie du Royaume-Uni reviendra à son état normal et sera désormais plus florissante qu'à aucune époque de son histoire.

### LA PÉRIODE DE TRANSITION.

La démobilisation se fait rapidement et la Grande-Bretagne se voit dans la nécessité de trouver sans plus tarder une source d'emploi considérable. Un grand nombre de manufactures affectées jusqu'ici aux munitions ou autres contrats de guerre se jettent dans la fabrication de nouveaux produits et demandent l'ouverture de certains marchés

## COMMISSION ROYALE DES RELATIONS INDUSTRIELLES

**Crédit octroyé au ministre du Travail pour les frais de la commission d'enquête.**

Par un arrêté en conseil sanctionné le 17 avril, un crédit est octroyé au ministère du Travail pour les frais de la Commission royale des relations industrielles. Voici l'arrêté:

Le comité du Conseil privé, à la demande du ministre du Travail, recommande que la somme de \$25,000 soit accordée au ministère du Travail, sous l'empire de la loi des crédits de guerre, 1919-1920, pour le paiement des frais encourus par la Commission royale des relations industrielles.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

immédiats afin de pouvoir donner de l'emploi pendant la période de transition et en attendant qu'elles puissent atteindre leur maximum de rendement. L'incertitude de la situation ouvrière et les sérieuses représentations des intérêts manufacturiers ont sans doute poussé le gouvernement à chercher les moyens les plus propres à faire face à cette période de transition sans aborder la question d'une politique industrielle permanente. Il n'y a pas d'unanimité d'opinions au sujet d'un tarif de protection élevé. Le gouvernement a retardé l'étude de cette question afin de diriger ses efforts vers la satisfaction des besoins d'urgence conformément à son propre jugement. Il est probable aussi qu'un grand nombre soit d'avis qu'il vaut mieux remettre l'étude d'une politique permanente à un moment où, au pays comme à l'étranger, la situation générale aura retrouvé son niveau normal.

### L'INCERTITUDE AFFECTE LES IMPORTATEURS.

Conformément à la politique du gouvernement britannique, le département des Restrictions sur l'importation du Board of Trade qui est chargé des autorisations d'importer, cherche à n'autoriser des pays alliés et neutres que l'importation des produits nécessaires à l'industrie britannique. Avant de permettre l'importation de produits manufacturés ou d'articles en demande de complément de main-d'œuvre, les industries britanniques sont consultées. Cette manière de procéder entraîne inévitablement des discussions prolongées dont résultent des retards considérables. En certains cas on a déjà fait des concessions relativement à l'entrée libre d'une certaine quantité de produits manufacturés, et il est peu probable qu'il y ait embargo complet. Cependant, tant que durera cette période de transition, il sera impossible aux importateurs de faire entrer au pays des produits fabriqués, d'une quantité quelconque, que les fabricants du pays sont en état de fournir. Le fait d'exclure ainsi la compétition pourrait bien amener la hausse des prix en Grande-Bretagne, et, en conséquence, certaines compagnies intéressées dans le commerce d'exportation s'y sont fortement opposées.

Une période de transition de cette nature implique nécessairement et l'exclusion momentanée de certains produits manufacturés et le retard dans l'adoption d'une politique définitive de la part des compagnies étrangères qui, en temps normal, faisaient le commerce de produits manufacturés dans le Royaume-Uni. Il est probable que plusieurs ont été surpris de constater que la signature de l'armistice n'avait pas amené un retour immédiat des affaires à leur état d'avant-guerre dans les divers pays d'Europe, mais qu'au lieu d'un tel retour, on se trouvait en face d'une période de transition économique qui comporte ses propres problèmes difficiles et compliqués.

La politique industrielle du gouvernement britannique telle qu'annoncée a été organisée en vue de protéger et aider

## ÉLIMINATION DES HOMMES INAPTES A TRAVAILLER SUR LES FERMES

*Le comité de la Commission de l'établissement des soldats sur des terres chargé de déterminer les qualités de ces soldats, fait le choix de ceux à qui convient la vie sur les fermes.*

### COURS D'ENTRAÎNEMENT.

Le comité de la Commission de l'établissement des soldats sur des terres chargé de déterminer les qualités de ces soldats, met de côté tous les hommes qui ne sont pas aptes à s'occuper des travaux de ferme, et accepte immédiatement ceux qui ont toutes les qualités requises pour aller sur des terres. Ceux qui prouvent que les travaux de ferme leur conviennent et aussi qu'ils possèdent d'autres qualités qui en feraient des cultivateurs prospères, reçoivent instruction de suivre un cours de sciences agricoles, dit une déclaration publiée par la Commission de l'établissement des soldats sur des terres. On est d'avis que lorsque le requérant est en bonne santé et qu'il peut se consacrer avantagement aux travaux de ferme, il retirera de très grands avantages d'un cours d'agriculture. Mais il faut qu'il soit bien sincère dans son désir de consacrer sa vie aux travaux de l'agriculture; il doit être laborieux, économe et avoir les qualités physiques pour être capable d'exécuter le travail qu'il devra faire pour se donner, à lui et à ses dépendants, une existence confortable.

On se sert d'un certain nombre de fermes expérimentales de l'Etat comme centre d'instruction. A ces centres d'instruction, les candidats apprennent, par expérience, comment exécuter les premiers travaux de ferme tels que la manière de enharnacher, attacher et conduire un cheval; la manière de prendre soin des animaux et de les élever, le fonctionnement des instruments agricoles; les labours, la traite des vaches et les autres fonctions qui constituent la base des travaux agricoles. Après une période d'entraînement à ces centres les candidats sont confiés à des cultivateurs pratiques sur des terres, lorsque la chose est possible dans le district où ils ont l'intention de s'établir. Les cultivateurs sont choisis avec soin. Ce seront des hommes ayant une grande sympathie pour leurs semblables qui ne traiteront pas les soldats seulement comme des employés salariés engagés pour faire les travaux des domestiques sur la ferme, mais des hommes qui seront déterminés à compléter l'entraînement de ces soldats en leur donnant des aperçus de toutes les phases des travaux pratiques sur une terre. C'est là un des points les plus importants du système de l'établissement des soldats sur des terres.

### COURS D'ENTRAÎNEMENT.

Les hommes qui possèdent assez d'expérience pour être envoyés directement Lorsque les candidats seront chez des soins de suivre un cours à la station d'entraînement agricole.

Lorsque les candidats seront chez des cultivateurs experts ils recevront, de

l'industrie du pays à se récupérer et à retrouver son état d'avant-guerre. On fait actuellement de grands progrès dans cette direction, mais il est encore trop tôt pour savoir à quelle époque seront abolies les restrictions spéciales jugées nécessaires.

## VIANDE CANADIENNE EN ANGLETERRE

**Le Canada pourrait en expédier davantage, d'après une revue commerciale de Londres.**

Le nouveau système, beaucoup plus efficace, d'énumérer le bétail sur pied qu'on a adopté l'année dernière établit le fait plutôt étonnant, que le bétail au Canada compte aujourd'hui plus de 10,000,000 contre quelque 6,000,000 d'après des évaluations antérieures; c'est, du moins, ce que dit l'*Annual Review of the Frozen Meat Trade*, 1918, publiée à Londres. La différence est sérieuse et très importante au point de vue de la production dans l'empire. Il est évident que le Canada, ayant cette grande quantité de bétail de bonne qualité, devrait pouvoir maintenant contribuer beaucoup plus libéralement que par le passé à la fourniture de viandes à la Grande-Bretagne. L'exportation l'année dernière ne s'est élevée qu'à 46,000 tonnes dont quelque 5,000 provenaient des Etats-Unis. En 1917, la quantité exportée fut de 55,000 tonnes, dont 14,564 ont été fournies au Royaume-Uni, la balance étant vendue sur le continent. Les deux tiers environ de la production canadienne expédiée en 1918 a été livrée au Royaume-Uni, la quantité importée étant de 29,332 tonnes. La plus grande partie était de bœuf assez utilisable, mais il s'en est trouvé de qualité très médiocre. La pratique de livrer des viandes et du bétail produits dans certaines parties du Dominion aux acheteurs américains et d'expédier, d'un autre côté, de la viande des Etats-Unis par voie de ports canadiens, peut possiblement être plus profitable au Dominion que de tout expédier directement en Angleterre; mais cela n'aide aucunement le projet formulé par le gouvernement britannique à l'effet que l'empire puisse subvenir à ses propres besoins sous le rapport de la fourniture des viandes.

### Autorisation de l'importation des gants.

Le Board of Trade de la Grande-Bretagne, sur la recommandation du conseil consultatif de l'importation, annonce que l'importation des gants en cuir a été autorisée et que ces articles peuvent maintenant être importés en Grande-Bretagne. L'importation des gants en tissus, ainsi que le tissu dont on fait les gants, sera restreinte à 100 pour 100 des importations de 1916.

temps en temps, la visite des représentants de la Commission de l'établissement des soldats sur des terres qui tiendront des archives complètes de leurs progrès pour la gouverne du comité chargé de déterminer les qualités requises. Lorsque ce comité juge qu'un candidat a acquis assez d'expérience pour exploiter une ferme qui lui appartiendrait, il aide le candidat à acheter sa terre, à acheter ses animaux et les instruments agricoles nécessaires.

Lorsque le candidat ayant toutes les qualités requises est rendu sur sa terre, il est visité à de fréquents intervalles par les représentants de la Commission, qui agissent en qualité d'experts et donnent des conseils sur l'agriculture et font tout en leur pouvoir pour lui planifier la voie et assurer son succès. On encourage les soldats cultivateurs à s'abonner aux journaux d'agriculture afin de se tenir en contact avec les différentes divisions de l'agriculture, pour profiter de tous les petits cours donnés à la fin des saisons dans les collèges d'agriculture et, en résumé, de continuer à acquérir des connaissances.

On croit qu'après avoir pris des précautions, la plus grande partie des soldats qui seront devenus les maîtres de leurs propres domaines auront réalisé ce que le gouvernement voulait obtenir, à savoir: fournir une bonne subsistance à ces hommes qui ont fait tant de sacrifices pour leur Dominion et leur empire et augmenter la production du sol et le bien de la nation.



# Pays étrangers représentés dans le Dominion

Nous détachons du rapport du secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, couvrant l'exercice se terminant le 31 mars 1918, la liste des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux. La liste fait voir que 34 pays sont officiellement représentés au Canada par pas moins de 200 représentants établis dans les villes principales et dans les centres de population étrangère:

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES PAYS ÉTRANGERS REPRÉSENTÉS AU CANADA.

—	Endroit.	Nom.	Désignation.
Républiq. Argentine.	Annapolis, N.-E.	Pickles, F. W.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Neville, J. A.	Vice-consul.
	Ottawa, Ont.	Gerez, A.	Consul général.
	Montréal, Qué.	Gordon, J. A.	Vice-consul.
	St-Jean, N.-B.	McLean, H. H.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Robertson, P.	Vice-consul.
Belgique.	Calgary, Alta.	Pirmez, R.	Consul.
	Edmonton, Alta.	Martin, H.	Consul.
	Forget, Sask.	de Jardin, G.	Vice-consul.
	Fort William, Ont.	King, J.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Curren, A. E.	Consul.
	Montréal, Qué.	De Sola, C. I.	Consul.
	Ottawa, Ont.	Goor, M.	Consul général.
	Ottawa, Ont.	Jansen, F.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Mahy, J. E.	Consul.
	Regina, Sask.	Pootmans, C.	Vice-consul intérimaire.
	St-Jean, N.-B.	Mullin, D.	Consul.
	Toronto, Ont.	Rochereau de la Sablière, C.	Consul.
	Vancouver, C.-B.	Whitehead, J. M.	Consul.
	Victoria, C.-B.	Terry, W. S.	Consul.
	Winnipeg, Man.	Dubuc, A.	Consul.
Brésil.	Gaspé, Qué.	LeGros, P. E.	Agent commercial.
	Gaspé, Qué.	LeBoutillier, C. S.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Hart, G. R.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Curren, A. E.	Agent commercial.
	Montréal, Qué.	Mills, J. W.	Vice-consul.
	Paspébiac, Qué.	Bouillon, E. A. A.	Agent commercial.
	Paspébiac, Qué.	Hamon, W.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Levasseur, T.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Morissette, J. B.	Agent commercial.
	St-Jean, N.-B.	Jarvis, C. E. L.	Vice-consul.
	St-Jean, N.-B.	Jarvis, M. M.	Agent commercial.
	Toronto, Ont.	Kerman, W. S.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Mason, T. J.	Agent commercial.
	Vancouver, C.-B.	Emanuel, S. J.	Vice-consul.
	Vancouver, C.-B.	Prescott, J. W.	Agent commercial.
Chili.	Brantford, Ont.	Waterous, C. A.	Consul.
	Halifax, N.-E.	Oland, S. C.	Consul.
	Québec, Qué.	Frechette, O.	Consul.
Chine.	Vancouver, C.-B.	Morris, M. P.	Consul général.
	Ottawa, Ont.	Yang Shuwen.	Consul général.
	Ottawa, Ont.	Chao Tsong Tian.	Vice-consul.
	Vancouver, C.-B.	Lingoh Wang.	Consul.
Colombie.	Québec, Qué.	Frechette, O.	Consul général.
	Toronto, Ont.	Long, T.	Consul.
Cerée.*			
Cuba.	Annapolis, N.-E.	Whitman, F. C.	Consul.
	Bridgewater, N.-E.	Owen, W. H.	Consul.
	Halifax, N.-E.	Stable, N. Perez.	Consul général.
	Halifax, N.-E.	Patterson, E.	Consul.
	Halifax, N.-E.	Patterson, G.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Salgado, S. G.	Vice-consul.
	Montréal, Qué.	Canellas y Martio, F.	Consul.
	St-Jean, N.-B.	Barranco y Fernandez, C.	Consul.
	St-Jean, N.-B.	Martinez, B.	Consul intérimaire.
	Toronto, Ont.	Munoz y Rieva Jose A.	Consul.
	Weymouth, N.-E.	Campbell, G. D.	Consul.
	Yarmouth, N.-E.	Eakins, A. W.	Consul.
Danemark.	Calgary, Alta.	Marker, C. P.	Vice-consul.
	Chatham, N.-B.	Neale, F. C.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	Consul.
	Montréal, Qué.	Drummond, G. E.	Consul général.
	Montréal, Qué.	Nobel, O. K.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Petry, W. H.	Vice-consul.
	St-Jean, N.-B.	Davidson, R. A.	Vice-consul intérimaire.
	Vancouver, C.-B.	Ward, W. A.	Vice-consul.
	Winnipeg, Man.	Thorgeirsson, O. S.	Vice-consul.
Républ. Dominicaine	Montréal, Qué.	Brookfield, J.	Consul.
Equateur.	Vancouver, C.-B.	MacQuillan, J.	Consul général.
France.	Calgary, Alta.	de Roussy de Sales, B.	Agent consulaire intérim.
	Chatham, N.-B.	Snowball, R. A.	Agent consulaire.
	Halifax, N.-E.	Gaboury, E.	Agent consulaire intérim.
	Montréal, Qué.	Ponsot, C. G.	Consul général.
	Québec, Qué.	de Saint Victor, R.	Agent consulaire.
	Regina, Sask.	Pootmans, G.	Agent consulaire intérim.
	Sydney Nord, N.-E.	Lacroix, Ed.	Agent consulaire.
	St-Jean, N.-B.	Hatheway, F.	Agent consulaire.
	Toronto, Ont.	Rochereau de la Sablière, C. E.	Agent consulaire.
	Vancouver, C.-B.	Chevalier, E.	Agent consulaire intérim.
	Victoria, C.-B.	Francis, A. O. P.	Agent consulaire.
	Winnipeg, Man.	Bourgouin, J. H.	Agent consulaire intérim.

\* Représentée par les consuls Japonais.

—	Endroit.	Nom.	Désignation.
Grèce.	Montréal, Qué.	Walsh, J. C.	Consul général.
Guatémala.	Montréal, Qué.	Cressé, L. G. A., K. C.	Consul honoraire.
	Québec, Qué.	Cressé, L. G. A., K. C.	Consul honoraire.
	St-Jean, N.-B.	Hatheway, W. F.	Consul.
	Toronto, Ont.	Morang, G. N.	Consul.
	Vancouver, C.-B.	Taylor, T. M.	Consul.
	Winnipeg, Man.	Bell, C. N.	Consul.
Honduras.	Toronto, Ont.	Defries, R. L.	Consul.
	Vancouver, C.-B.	Maitland, R. R.	Consul.
Italie.	Calgary, Alta.	Milano, A.	Agent consulaire intérim.
	Chatham, N.-B.	Watt, G.	Agent consulaire.
	Fernie, C.-B.	Carosella, R.	Agent consulaire intérim.
	Fort William, Ont.	Marino, E.	Agent consulaire.
	Halifax, N.-E.	Armao, E.	Vice-consul.
	Montréal, Qué.	Zunini, Cavalier L.	Consul général.
	St-Jean, N.-B.	de Angelis, G.	Agent consulaire intérim.
	Sault Ste-Marie, Ont.	Grassi, G.	Agent consulaire.
	Sydney, N.-E.	Pistone, T.	Agent consulaire.
	Toronto, Ont.	Glionna, Dr. G.	Vice-consul intérimaire.
	Welland, Ont.	Danovaro, G.	Agent consulaire.
	Winnipeg, Man.	Barattieri di San Pietro, Count G.	Agent consulaire.
	Vancouver, C.-B.	Mari, N.	Agent consulaire.
Japon.	Ottawa, Ont.	Iwate, Y.	Consul général intérim.
	Vancouver, C.-B.	Ukita, S.	Consul.
	Halifax, N.-E.	Hechler, Henry.	Consul.
Liberie.			
Luxembourg.*			
Mexique.	Halifax, N.-E.	DeWolf, J. E.	Vice-consul.
	Montréal, Qué.	Sanguenza, F. H.	Consul.
	Toronto, Ont.	Tamayo, P.	Consul.
	Toronto, Ont.	Mitchell, W. A.	Vice-consul.
	Vancouver, C.-B.	Bravo, E. Soriano.	Consul général.
	Vancouver, C.-B.	Morris, M. P.	Vice-consul.
	Winnipeg, Man.	Heubach, Claude.	Vice-consul.
Monténégro.	Québec, Qué.	Corriveau, E.	Consul.
Pays-Bas.	Calgary, Alta.	Fryling, A.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Black, W. A.	Vice-consul.
	Montréal, Qué.	Heward, S. B.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Ross, T. P.	Vice-consul.
	St-Jean, N.-B.	Thomson, P. W.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Nordheimer, A.	Consul général.
	Vancouver, C.-B.	Van Roggen, M. A.	Vice-consul.
	Winnipeg, Man.	Montyn, W. V.	Consul.
Norvège.	Calgary, Alta.	Waagen, C. B. N.	Vice-consul.
	Campbellton, N.-B.	Kelly, M. A.	Vice-consul.
	Camprose, Alta.	Nordbye, Dr. F. A.	Vice-consul.
	Chatham, N.-B.	Neale, F. E.	Vice-consul.
	Chemainus, C.-B.	Futcher, F. A.	Vice-consul.
	Fort-William, Ont.	Sorensen, C.	Vice-consul.
	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	Consul.
	Montréal, Qué.	Aubert, L. C. N.	Consul général avec juridiction dans tout le Canada.
	Nanaimo, C.-B.	Planta, A. E.	Vice-consul.
	North-Sydney, N.-E.	Hackett, W.	Vice-consul.
	Outlook, Sask.	Hendricks, P. M.	Vice-consul intérimaire.
	Port-Arthur, Ont.	Sorensen, C.	Vice-consul.
	Prince-Rupert, C.-B.	Dybhavn, John.	Vice-consul intérimaire.
	Québec, Qué.	Gunn, F.	Vice-consul.
	St-Jean, N.-B.	MacRae, K. J.	Vice-consul.
	Sydney, N.-E.	Young, J. A.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Printz, C. J. P.	Vice-consul.
	Vancouver, C.-B.	Stablschmidt, C. P.	Consul.
	Victoria, C.-B.	Futcher, F. A.	Vice-consul.
Panama.	Halifax, N.-E.	Black, W. A.	Consul.
	Montréal, Qué.	Thierry, F.	Consul.
	St-Jean, N.-B.	Thomson, P. W.	Consul.
	Toronto, Ont.	Thompson, J. Enoch.	Consul.
	Vancouver, C.-B.	Norris, M. P.	Consul.
Paraguay.	Montréal, Qué.	Miles, Henry.	Consul.
	Québec, Qué.	Tanguay, E. G.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Yeigh, F.	Vice-consul.
Pérou.	Québec, Qué.	Falardeau, A.	Consul.
	Vancouver, C.-B.	White, H. G.	Consul.
Portugal.	Gaspé Bassin, Qué.	LeBoutillier, C. S.	Vice-consul intérimaire.
	Halifax, N.-E.	Oxley, H.	Consul.
	Montréal, Qué.	Routh, F. C.	Consul.
	North-Sydney, N.-E.	Hackett, W.	Vice-consul.
	Paspébiac, Qué.	Le Quesne, J. C.	Vice-consul intérimaire.
	Québec, Qué.	Frechette, O.	Consul.
	Rimouski, Qué.	Blair, F. N.	Vice-consul intérimaire.
	St-Jean, N.-B.	Allison, M. A.	Consul.
	Toronto, Ont.	Nicholls, F.	Consul.
Russie.	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	Consul.
	Montréal, Qué.	Likatschey, S. A.	Consul général pour le Dominion du Canada.
	Montréal, Qué.	Zeniewsky, H. B.	Vice-consul.
	Vancouver, C.-B.	Ragosine, W.	Consul.
Espagne.	Chatham, N.-B.	Fraser, G. B.	Agent consulaire.
	Halifax, N.-E.	Jones, W. G.	Vice-consul.
	Québec, Qué.	Fréchette, O.	Vice-consul intérimaire.
	St-Jean, N.-B.	Wenmore, P. W.	Vice-consul.
	Toronto, Ont.	Thompson, J. Enoch.	Consul.
Suède.	Calgary, Alta.	Nolan, J. A.	Vice-consul.
	Chatham, N.-B.	Ander, J. E.	Vice-consul.
	Dawson, T. Y.	Fraser, J. A.	Vice-consul intérimaire.
	Halifax, N.-E.	Davidson, J. McG.	Vice-consul.
	Montréal, Qué.	Bergstrom, D.	Consul général.
	Newcastle, N.-B.	Ander, J. E.	Vice-consul.
	Pictou, N.-E.	Davies, J. R.	Vice-consul.
	Prince-Rupert, C.-B.	Hanson, O.	Vice-consul.

\* Représenté par les consuls des Pays-Bas.



# Pays étrangers représentés dans le Dominion

	Endroit.	Nom.	Désignation.	
Suède— <i>Suite.</i>	Québec, Qué.	Duggan, F. M.	Vice-consul.	
	Regina, Sask.	Olson, Albert	Vice-consul.	
	Richibouctou, N.-B.	Hutchinson, G. A.	Vice-consul.	
	Sheet-Harbour, N.-E.	MacMillan, F.	Vice-consul.	
	Sydney, N.-E.	Angwin, J. G.	Vice-consul.	
	St-Jean, N.-B.	Edwards, M. B.	Vice-consul.	
	Toronto, Ont.	Kerr, Geo.	Vice-consul.	
	Vancouver, C.-B.	Winch, R. V.	Vice-consul.	
	Victoria, C.-B.	Gonnason, A.	Consul.	
	Winnipeg, Man.	Smith, H. J.	Consul.	
	Winnipeg, Man.	Anderson, P. B.	Vice-consul.	
	Suisse	Montréal, Qué.	Iseli, R. E.	Consul général intérim.
		Winnipeg, Man.	Erzinger, J.	Consul.
	Etats-Unis	Vancouver, C.-B.	Gintzburger, S.	Consul.
		Annapolis, N.-E.	Owen, J. M.	Agent consulaire.
		Arnprior, Ont.	Hamel, H. C.	Agent consulaire.
		Bathurst, N.-B.	Mersereau, C. M.	Agent consulaire.
		Beebe Jct., Qué.	Beebe, H. S.	Agent consulaire.
		Bridgewater, N.-E.	Owen, W. H.	Agent consulaire.
		Calgary, Alta.	Cium, H. D.	Consul.
	Campbellton, N.-B.	Botkin, T.	Consul.	
	Campbellton, N.-B.	Rogers, W. A.	Vice-consul.	
	Charlottetown, I.P.E.	Pierce, W. A.	Consul.	
	Charlottetown, I.P.E.	Strickland, C. L.	Vice-consul.	
	Cornwall, Ont.	Munro, W. A.	Vice-consul.	
	Cornwall, Ont.	Edwards, T. D.	Consul.	
	Cumberland, C.-B.	Clinton, G. W.	Agent consulaire.	
	Edmonton, Alta.	Cox, H.	Agent consulaire.	
	Fernie, C.-B.	Rasmussen Bertil M.	Consul.	
	Fernie, C.-B.	Wakefield, E. A.	Consul.	
	Fernie, C.-B.	Pollock, J. R.	Vice-consul.	
	Fort-William, Ont.	De Lamater, I.	Vice-consul.	
	Fort-William, Ont.	Taggart, G. R.	Consul.	
	Fredericton, N.-B.	Hammond, J. W.	Agent consulaire.	
	Galt, Ont.	Ryerson, James.	Agent consulaire.	
	Halifax, N.-E.	Merell, E. C.	Vice-consul.	
	Halifax, N.-E.	Young, E. E.	Consul général.	
	Halifax, N.-E.	Asbury, C. E.	Consul.	
	Hamilton, Ont.	de Olivares José.	Consul.	
	Kenora, Ont.	Moore, R. H.	Agent consulaire.	
	Kingston, Ont.	Johnston, F. S. S.	Consul.	
	Kingston, Ont.	Talger, H. S.	Vice-consul.	
	Lethbridge, Alta.	Johnston, M. P.	Agent consulaire.	
	Liverpool, N.-E.	Mack, J. M.	Agent consulaire.	
	Louisburg, N.-E.	LeVatte, H. C. V.	Agent consulaire.	
	Lunenburg, N.-E.	Rudolph, D. J.	Agent consulaire.	
	Moncton, N.-B.	Richardson, E. V.	Consul.	
	Moncton, N.-B.	Cummings, E. A.	Vice-consul.	
	Montréal, Qué.	Rogers, J. L.	Consul général.	
	Montréal, Qué.	Chandler, R. E.	Vice-consul.	
	Montréal, Qué.	Isaacs, C.	Vice-consul.	
	Nanaïmo, C.-B.	Quann, W. P.	Agent consulaire.	
	Newcastle, N.-B.	Call, B. N.	Agent consulaire.	
	Niagara-Falls, Ont.	Milner, J. B.	Consul.	
	Niagara-Falls, Ont.	Chapman, R. E.	Vice-consul.	
	North-Bay, Ont.	Wakefield, E. C.	Agent consulaire.	
	Ottawa, Ont.	Foster, J. G.	Consul général.	
	Ottawa, Ont.	Sanford, H. M.	Vice-consul.	
	Paspébiac, Qué.	Bisson, D.	Agent consulaire.	
	Peterborough, Ont.	Leonard, C. F.	Agent consulaire.	
	Port-Arthur, Ont.	De Lamater, I.	Vice-consul.	
	Port-Arthur, Ont.	Taggart, G. R.	Consul.	
	Port-Hawkesbury, N.-E.	Philpot, J.	Agent consulaire.	
	Prescott, Ont.	Denison, F. C.	Consul.	
	Prescott, Ont.	Murphy, John.	Vice-consul.	
	Prince-Rupert, C.-B.	Hanson, G. M.	Consul.	
	Prince-Rupert, C.-B.	Ruffner, W. S.	Vice-consul.	
	Québec, Qué.	Dorsey, R. W.	Consul.	
	Québec, Qué.	Heard, W. W.	Vice-consul.	
	Rivière du Loup, Qué.	Rairden, B. S.	Consul.	
	Rivière du Loup, Qué.	Thériault, J. R.	Vice-consul.	
	Regina, Sask.	Johnston, J. H.	Consul.	
	Regina, Sask.	Herbert, E. E.	Vice-consul.	
	Sarnia, Ont.	Slater, F. C.	Consul.	
	Sarnia, Ont.	Watson, F. C.	Vice-consul.	
	Sault Ste-Marie, Ont.	Shotts, G. W.	Consul.	
	Sault Ste-Marie, Ont.	Burlingham, W. B.	Consul.	
	Sherbrooke, Qué.	Borlase, G. E.	Vice-consul.	
	Sherbrooke, Qué.	Donaldson, C.	Consul.	
	Summerside, I.P.E.	Sinclair, N.	Agent consulaire.	
	Sydney, N.-E.	Freeman, C. M.	Consul.	
	Sydney, N.-E.	Crosson, F. J.	Vice-consul.	
	St-Jean, N.-B.	Culver, H. S.	Consul.	
	St-Léonard, N.-B.	Labbie, A. P.	Agent consulaire.	
	St-Stephen, N.-B.	Vroom, C. N.	Vice-consul.	
	St-Stephen, N.-B.	Garrett, A. B.	Consul.	
	Toronto, Ont.	Martin, C. W.	Consul.	
	Toronto, Ont.	Tovell, D. S.	Vice-consul.	
	Toronto, Ont.	Cuthbert, F. E.	Vice-consul.	
	Vancouver, C.-B.	West, G. N.	Consul général.	
	Vancouver, C.-B.	Linnell, I. N.	Consul.	
	Vancouver, C.-B.	Johnson, E. G.	Vice-consul.	
	Victoria, C.-B.	Mosher, R. B.	Consul.	
	Victoria, C.-B.	Newcomb, R. M.	Vice-consul.	
	White-Horse, Yukon	Rosseau, A. M.	Agent consulaire.	
	Windsor, Ont.	Hendrick, M. J.	Consul.	
	Windsor, Ont.	Chater, D.	Vice-consul.	
	Winnipeg, Man.	Ryder, M. J.	Consul général.	
	Winnipeg, Man.	Sutliff, L. G.	Vice-consul.	
	Yarmouth, N.-E.	Watson, J. J. C.	Consul.	
	Yarmouth, N.-E.	Brown, R. W.	Vice-consul.	
Uruguay	Halifax, N.-E.	Neville, J.	Vice-consul.	
	Montréal, Qué.	Meehan, T. H.	Vice-consul intérimaire.	
	Sherbrooke, Qué.	Donaldson, C.	Consul.	
	Toronto, Ont.	Estrada, J. de.	Vice-consul.	
Venezuela	Ottawa, Ont.	Terrero, Don L.	Consul général.	

## LES HERBES QUI FONT LE MEILLEUR MÉLANGE AVEC LE TRÈFLE

Le timothy a des défauts, comme l'explique un bulletin publié par les fermes expérimentales à ce sujet.

Bien que le timothy, herbe type employée avec le trèfle pour le foin et le pâturage, soit une herbe très avantageuse, elle a certains défauts qui se manifestent surtout lorsqu'elle est mêlée dans la culture, au trèfle rouge, d'après ce que dit un bulletin des fermes expérimentales publié par le ministère de l'Agriculture. Elle est un peu tardive et, comme résultat, elle n'est prête à être coupée qu'un certain temps après que le trèfle rouge a atteint sa meilleure période. Il s'en suit par conséquent qu'à moins d'employer une variété de trèfle rouge particulièrement tardive, par exemple le trèfle rouge suédois, qui durant les quelques dernières années a donné de bons résultats dans l'Est du Canada, le mélange de trèfle et de timothée doit nécessairement être coupé, soit lorsqu'il est trop tard pour le trèfle ou trop tôt pour le timothy. Dans les deux cas, il s'en suit des pertes qui ne se produiraient pas si le trèfle et le timothy atteignaient leur meilleure période pour la coupe en même temps.

Dans le but d'établir la valeur comparative des différentes herbes dans le mélange avec le trèfle, un grand nombre d'expériences ont été faites à plusieurs stations durant les quelques dernières années, et, si l'on en juge par les résultats obtenus jusqu'ici, il y a plusieurs autres sortes d'herbes que l'on pourrait employer avantageusement dans le mélange avec le trèfle.

Les deux plus importantes, sont le dactyle et la fétuque des prés qui donnent toutes deux d'excellents rendements dans un sol propice et sont de première qualité pour le foin et le pâturage. Elles ont aussi l'avantage d'être prêtes à être coupées à peu près en même temps que le trèfle rouge, aidant ainsi à donner un foin de la meilleure qualité.

Le dactyle des prés ou le pied-de-coq, comme on l'appelle généralement en Angleterre, est cultivé depuis environ 150 ans en Europe et est partout considéré comme une herbe d'une très bonne qualité, surtout dans les régions où l'on se livre à l'industrie laitière sur une grande échelle. Lorsqu'elle est coupée, elle donne rapidement une deuxième croissance formée en partie de feuilles longues, et, pour cette raison, c'est une herbe de grande valeur, surtout dans les endroits où il est important d'avoir une bonne récolte de pâturage dès que la première récolte a été coupée pour le foin. Le dactyle donne les meilleurs résultats dans de la bonne terre glaise, profonde, bien drainée et riche en sucres pour les plantes. Elle ne s'adapte pas très bien aux sols légers et secs ou dans les endroits où les gelées sont fréquentes, tard au printemps ou de bonne heure l'automne.

La fétuque des prés a été cultivée en Europe pendant au moins 100 ans, et on la met au rang des meilleures herbes pour les fourrages et les pâturages. Tout comme le dactyle, elle produit surtout des feuilles après qu'elle a été coupée, et est par conséquent d'une grande valeur pour les pâturages. Ce cas se rencontre surtout dans les régions où l'hiver n'est pas rigoureux, parce que dans ces districts les feuilles restent vertes et fraîches tout l'hiver. La fétuque des prés s'adapte surtout aux terres glaises riches, et elle donnera un bon rendement lorsque la terre est suffisamment humide, excepté lorsque le sol est acide. Elle souffre bien moins des gelées du printemps et de l'automne que le dactyle, et donnera par conséquent de meilleurs résultats dans les parties situées plus au nord du Canada.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

## RÉCOLTES MIXTES

Conditions identiques de climat et de saison pour les pois et l'avoine.

L'insuffisance de la récolte de foin régulière ou le besoin d'une plus grande quantité de fourrage fait souvent sérieusement songer aux moyens pratiques de satisfaire la demande. D'après un bulletin publié par la ferme expérimentale du département de l'Agriculture, nulle récolte ne convient mieux en cas d'urgence qu'un mélange de pois et d'avoine. De fait, pour tous ceux qui en ont l'expérience, c'est une excellente récolte mixte puisqu'elle convient également pour le fourrage vert, l'ensilage ou le grain. Les pois et l'avoine qui composent le mélange croissent admirablement bien ensemble. Les mêmes conditions de saisons et de climat leur sont propres et la maturité exige à peu près le même nombre de jours. De plus, l'avoine supporte les vignes du pois, ce qui facilite la moisson et le fanage.

La ferme expérimentale centrale et à plusieurs de ses succursales et stations cette récolte a été abondamment utilisée pour le nourrissage au vert, l'ensilage et le fourrage sec, selon les circonstances. On l'utilise généralement lorsque la récolte du foin a manqué, ou encore en rotation régulière, soit récolte sarclée la première année, pois et avoine avant trèfle la deuxième année, et enfin trèfle la troisième année. On peut s'objecter aux pois et à l'avoine comme récolte auxiliaire quand on les laisse mûrir pour le grain. Mais s'ils sont coupés à l'état vert, c'est-à-dire de bonne heure dans la saison, le désavantage disparaît pratiquement pour ce qui est de la récolte de trèfle qui suit. L'expérience des fermes expérimentales démontre que la production du trèfle sur les terres où ont été récoltés des pois et de l'avoine, est pratiquement égale à celle des terres où ont été récoltés du blé, de l'orge et de l'avoine.

Les façons culturales pour les pois et l'avoine, sous les mêmes conditions, sont semblables à celles qu'exigent les autres grains. Le labour d'automne suivi d'un bon hersage au printemps, jusqu'à ce que la terre soit bien meuble, est le meilleur procédé. Après que des premiers semis d'herbes et de trèfles ont manqué la terre peut être convenablement préparée par un labour peu profond et des hersages répétés selon que l'exige la nature du sol. Les vieilles prairies et les gazons épuisés ne peuvent être mis en état que par le labour et des hersages à la herse à disques. Pour semer on se sert de la semence mécanique ordinaire. Les pois et l'avoine doivent être parfaitement mélangés avant d'être mis dans le coffre de la semence et il faut brasser de temps à autre avec la main pendant l'opération du semage. Autrement les pois passeront à travers l'avoine et seront semés les premiers, et il ne restera plus en dernier que l'avoine. Le meilleur mélange est à parties égales en poids, semé en quantité de trois boisseaux à l'acre. De bonnes variétés sont "Golden Vine" et "Prussian Blue" pour les pois, et "Banner" et "O.A.C. No 72" pour l'avoine.

Pour le fourrage vert en coupe avant que se forment les cosses sur les vignes du pois et les épis sur l'avoine. Pour le fourrage, on fauche dès que les cosses se forment et que le grain de l'avoine est à l'état laiteux. C'est aussi le meilleur temps pour l'ensilage. Si la récolte n'est requise pour aucune de ces fins, on peut la laisser mûrir pour le grain, qui, avec la paille, fait un bon fourrage.

Le fourrage de pois et d'avoine a une haute valeur nutritive, presque autant que la luzerne et autant que le trèfle rouge. Il est excellent pour l'ensilage, bien que de moindre valeur et d'un coût plus élevé que le maïs.

Cette récolte commode, qui s'adapte si bien aux conditions diverses, se fera graduellement mieux connaître et sera de plus en plus appréciée sur un grand nombre de nos fermes canadiennes.



# TABLE DES MATIÈRES

## POUR LE MOIS D'AVRIL 1919.

	N°	Page		N°	Page
Agriculture, ministère de l'—			Conseil privé— <i>Suite.</i>		
Avantage de ne pas changer les graines de semences...	30	12	L'Inde demande réciprocité de traitement...	27	9
Culture de la racine de chicorée dans Ontario...	29	2	Nouveaux règlements sur le bois des terres de la couronne...	28	4
Instruction des soldats aux fermes expérimentales...	30	4	Preuve de l'enrôlement...	30	7
La loi de l'instruction a donné de bons résultats...	27	10	Rapatriement des dépendants des soldats...	27	7
Le manque de moutons et de porcs dans le monde entier...	27	12	Règlements concernant certains arbres forestiers...	28	2
Pommes de terre de semence...	28	12	Sanctuaire d'oiseaux dans le golfe St-Laurent...	29	7
Productivité du sol...	29	7	Une allocation pour uniformes des infirmières...	29	4
Progrès de l'industrie apicole...	28	6	Contre la farine...	30	6
Rude saison en 1918 pour les régions sèches...	27	4	Cour Suprême—		
Variété de grain pour tenter les cultivateurs...	28	7	Décisions de la cour Suprême...	27	3
Auditeur général—			Plaidoyers et jugements en cour Suprême...	28	2
Rapport officiel sur nos frais de guerre en 1918...	29	1	Crédits aux alliés...	29	6
Bills sanctionnés par le député Gouverneur général...	28	2	Douanes, ministère des—		
Bureau de l'enregistrement—			Déclaration d'exportation...	27	10
Coût individuel de l'enregistrement par provinces...	28	9	Formule convenable pour classer les articles canadiens...	27	6
Le rapport du bureau d'enregistrement...	28	12	Finances, ministère des—		
Le rapport du bureau de l'enregistrement est rendu public...	28	9	Dettes publiques, revenu et dépenses au Canada...	28	11
Rapports d'enregistrement au 28 février 1919...	28	9	Immigration et Colonisation, ministère d'—		
Bureau des statistiques—			Chargements de grain à différents endroits de l'Ouest...	27	10
Extraction, importation et consommation du charbon au Canada...	30	8	Colons des Etats-Unis...	30	9
La provision de blé est bien plus considérable qu'en 1918...	30	11	Grain pour semis dans la Saskatchewan...	27	7
L'industrie de la pulpe et du papier au Canada...	30	10	Grains entreposés dans les élevateurs du gouvernement...	28	7
Production, consommation et exportation de bois de pulpe comparées pour les années 1916 et 1917, par provinces...	30	10	Inscriptions de homesteads...	27	7
Rapport sur l'industrie du charbon au Canada...	30	8	Le labourage pour la récolte de 1919...	28	12
Tendances de notre commerce avec l'étranger...	27	5	Les conditions de la culture sont meilleures que celles de 1913...	29	5
Chambre des Communes—			Les travaux se font normalement aux mines de l'Alberta...	27	10
Statistiques des télégraphes et téléphones...	30	6	Mouvement du grain dans les provinces occidentales...	28	12
Chemins de fer et Canaux, ministère des—			On attend la venue d'un grand nombre de colons des Etats-Unis...	27	10
Statistiques des télégraphes et téléphones...	30	6	On manque de garçons de ferme dans la Saskatchewan...	30	12
Comité national de l'épargne de guerre—			Informations belges—		
Comment les petites épargnes font rapidement de gros montants...	27	2	Les finances belges pendant la guerre...	28	10
\$18,000,000 pour un million de personnes...	28	4	Les voies navigables de la Belgique...	28	10
L'armistice n'arrête pas les dépenses de guerre...	27	1	Intérieur, ministère de l'—		
Les besoins nationaux rendent l'épargne nécessaire...	28	11	\$150,000,000 d'or produits par le district du Yukon...	30	7
Pas d'arrêt possible dans la campagne d'épargne de guerre...	28	6	Etat détaillé des étendues arpentées dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, 1er janvier 1919...	28	6
Sir Vincent Meredith endosse le nouveau plan d'épargne de guerre...	28	8	L'arboriculture et les prairies...	27	11
Commerce, ministère du—			Les bisons des parcs nationaux...	27	2
Des sucreries pour l'Ecosse...	29	3	Les réserves de charbon de l'empire britannique...	30	9
Exportations des produits forestiers du Canada...	28	11	Les ressources du nord, d'après un rapport récent...	27	11
Le Japon abolit les droits sur le blé...	27	6	Réserves forestières du Dominion...	27	7
Permis retirés pour ces articles...	27	7	Revue des travaux astronomiques durant l'année...	27	4
Service repris de Montréal à Anvers...	28	5	Sanctuaires d'oiseaux dans le golfe St-Laurent...	29	7
Statistique du commerce canadien à mars...	29	6	30,000,000 de caribous dans les troupeaux du nord...	27	2
Sucre d'érable...	29	2	Justice, ministère de la—		
Commission canadienne du commerce—			Les règlements concernant les publications étrangères...	28	8
Autres restrictions levées...	27	11	L'accord constituant la ligue des nations...	30	1
Belle perspective pour notre commerce avec les neutres du nord...	28	4	La conférence adopte la convention révisée...	30	1
Le commerce de volailles...	27	4	La flore d'Anticosti...	29	7
Le commerce peut pas retourner aux conditions normales de 1914...	28	5	La production d'or de la Colombie-Britannique...	27	1
Le système coopératif adopté par les petites compagnies pour le commerce d'exportation...	30	7	L'Australie a une grosse réserve de saumon...	27	4
Le trafic du fer-blanc est permis...	27	2	Le bois en Grande-Bretagne...	29	6
Les commandes qui suivront la signature de la paix...	28	3	L'emprunt américain...	29	2
Nombreuses demandes de renseignements au sujet du poisson canadien...	29	5	Le ravitaillement de l'Europe...	29	2
Commission de conservation—			Les deux chambres adoptent l'heure locale...	28	7
Génération électrique et sa distribution...	27	8	Les taux du transport du grain, du charbon, etc., sur les grands lacs...	29	3
Invention de l'épidémie...	30	4	Marine et Pêcheries, ministère de la—		
Le gibier et les animaux à fourrure font partie de nos ressources...	28	3	Diminution de nos pêcheries en février...	27	10
Nombre, propriété et capacité d'usines électriques au Canada...	27	8	Les pêcheries atteignent une bonne moyenne en mars...	30	4
Prêts plus élevés pour meilleures maisons...	27	11	Rapport sur le naufrage du côtier...	30	5
Ressources forestières de l'Ontario...	27	9	Milice, ministère de la—		
Un inventaire de la régénération des forêts...	30	4	Les chiffres au sujet de la loi militaire...	28	8
Commission d'établissement des soldats—			Mines, ministère des—		
Aide aux soldats colons pendant leur entraînement...	29	5	Extraction et production du charbon, 1917 et 1918...	29	1
Inspection de la terre avant les semences...	28	11	L'Alberta à la tête des provinces en 1918 pour la production du charbon...	29	1
Le choix des terres sera vite fait...	27	7	Nouvelle succursale de la Commission géologique...	27	11
Le soldat qui désire s'adonner à la culture...	29	2	Production de cuivre dans la Colombie-Britannique...	28	7
Plans de maisons à bon marché pour les fermes des soldats...	27	7	Production mondiale de l'argent et le Canada...	29	7
Pourcentage considérable des vétérans acceptés...	30	11	Sources minérales au Canada...	27	4
Représentants du bureau de l'établissement des soldats...	28	10	Valeur économique des eaux canadiennes...	27	4
Représentants du bureau de l'établissement des soldats...	29	2	Mission canadienne à Londres—		
Tous les soldats-colons auront le même privilège...	29	5	Liste des marchandises soumises à l'embargo pour les pays du nord...	30	4
Commission des achats de guerre—			Pertes du bois en France...	28	8
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral...	27	11	Postes, ministère des—		
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral...	28	12	Mettez votre adresse sur l'enveloppe...	27	9
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral...	29	8	Recherches industrielles et scientifiques—		
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral...	30	12	\$50,111 pour les recherches...	29	3
Commission des chemins de fer—			Rétablissement civil des soldats, ministère du—		
La question est du ressort du Parlement...	28	7	Le soin des soldats tombés en démente...	30	9
Commission des pensions—			Rimouski vote \$3,000...	28	5
Bureaux de districts de la Commission des pensions...	27	9	Service civil, Commission du—		
Pensions non réclamées...	27	6	Abolition du système de patronage...	27	1
Pensions non réclamées...	28	5	Annonces de positions dans les services publics...	29	4
Pensions non réclamées...	30	12	Dixième rapport annuel...	27	1
Conseil privé—			Situation dans le service civil...	28	6
Aide aux soldats-colons pendant leur entraînement...	29	5	Situations ouvertes dans le service civil...	30	6
Aide aux soldats-colons pour l'achat du bétail...	27	7	Service Naval, département du—		
Comment disposer des boissons saisies et non réclamées...	29	1	Sauvetage de l'équipage d'une goélette canadienne...	28	11
Commerce dans les territoires occupés par les troupes alliées...	29	6	Travail, ministère du—		
En vue d'un contrôle conjoint du capital et du travail dans le pays...	28	1	Conditions du marché ouvrier non changées...	29	8
Examens gratuits pour les vétérans...	27	7	Coût des vivres un peu bas le mois passé...	29	2
Extension de temps pour les Chinois inscrits...	28	2	En vue d'un contrôle conjoint du capital et du travail dans le pays...	28	1
La Commission canadienne du commerce...	27	9	Etat montrant le coût d'une livre de pain livrée au consommateur pendant le mois de février...	30	4
Le commerce avec l'Alsace-Lorraine est maintenant permis...	27	1	Le coût du pain au Canada en février...	30	4
Le gouvernement s'assure lui-même...	29	4	Le nombre total des personnes sans travail accuse une légère augmentation au 22 mars...	28	2
Le ministère du Commerce au lieu du Bureau des vivres...	27	2	Travaux publics, ministère des—		
Les délégués du Canada et le traité de paix...	28	1	Contrats accordés par le ministère des Travaux publics...	27	6
Les règlements concernant les publications étrangères...	28	8	Contrats accordés sous l'autorité d'arrêtés en conseil...	28	2
Les pouvoirs de la Commission du travail...	29	3	Deux contrats sont accordés à Toronto...	28	7
			Le qual de Verchères...	27	6
			Soumissions demandées...	27	6
			Soumissions demandées...	29	3
			Soumissions demandées...	30	11
			Soumissions pour Calgary...	30	11
			Soumissions pour Toronto...	30	11
			Soumissions pour Victoria...	28	8
			Trois contrats ont été accordés par le ministère des Travaux publics...	29	5
			Une taxe sur Guillaume...	30	4